

Lab.RII

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation

CAHIERS DU LAB.RII
– DOCUMENTS DE TRAVAIL –

N°211

Mars 2009



**LA POLITIQUE
ECONOMIQUE DANS LA
MONDIALISATION :
DE LA RÉCUSATION AU
RENOUVEAU**

Lamia YACOUB

LA POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LA MONDIALISATION : DE LA RECUSATION AU RENOUVEAU

THE ECONOMIC POLICY IN THE GLOBALIZATION: FROM THE DENIAL IN THE REVIVAL

Lamia YACOUB

Résumé- Le processus de la mondialisation, ses paradoxes et ses enjeux, ont revitalisé les polémiques autour du statut et du rôle de l'Etat et les ont posées avec une grande acuité dans la littérature et les discours politico-économiques. Tandis que certains y voient une récusation des politiques économiques actives, d'autres considèrent que c'est ce processus même qui suscite une redéfinition du rôle de l'Etat dans la promotion du développement. L'objet de cette contribution est de démontrer qu'une telle redéfinition devrait relever d'une réflexion pragmatique et renouvelée sur le rôle clé de la politique économique en matière de développement et non pas s'effectuer dans le sens d'une intervention publique plus neutre et plus passive, comme le suggère l'approche néolibérale, celle qui a tant inspiré la thérapeutique des plans d'ajustement structurel et les commandements du Consensus de Washington. Ce sont désormais les contestations et les crises qui ont rendu visibles les lacunes des lignes de conduite proposées et la fragilité des doctrines qui les ont inspirées. Les nouveaux enjeux de la mondialisation nous incitent à en tirer des leçons et à saisir toute la « crucialité » d'un nouveau modèle de développement. Face à un système de gouvernance mondiale se révélant récemment en crise et d'une approche libérale devenant fortement contestée, la concrétisation de ce modèle ne requiert-elle pas un renouveau des politiques économiques actives ; plus volontaristes et mieux réfléchies ?

Mots clés : Politique économique, Mondialisation, développement, Etat, gouvernance.

Abstract- The process of globalization, its paradoxes and its stakes, have revitalized the polemics about the statute and the role of the State and posed them with a great acuity in the politico-economic literature and speeches. While some see in it a denial of active economic policies, others consider that it is this process itself that arouses a redefinition of the State's role in the promotion of the development. The object of this contribution is to show that such a redefinition should arise from a pragmatic and renewed reflection on the key role of the economic policy in development, rather than in the sense of a more neutral and passive public intervention, as suggested by the neo-liberal approach, which so much inspired the therapeutics of the structural adjustment programs and the commands of the Washington Consensus. It is henceforth the contesting and the crises that made visible the gaps of the proposed lines of conduct and the fragility of the doctrines which inspired them. The new stakes of globalization incite us to take lessons from this and to seize all the "cruciality" of a new development model. In front of a world governance system showing recently in crisis and of a liberal approach becoming strongly controversial, the realization of such a model does not require a revival of the active economic policies; more voluntarist and better reflected?

Key words: Economic policy, globalization, development, State, governance.

**LA POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LA MONDIALISATION :
DE LA RÉCUSATION AU RENOUVEAU**

**THE ECONOMIC POLICY IN THE GLOBALIZATION: FROM THE
DENIAL IN THE REVIVAL**

Lamia YACOUB

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. LA POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LES ECONOMIES OUVERTES : ENTRE LA NEUTRALITE ET LE VOLONTARISME	5
1.1. Les programmes d'ajustement structurel et la suprématie des politiques monétaristes	6
1.1.1. La crise de l'Etat keynésien	6
1.1.2. La thérapeutique des PAS	7
1.2. Le "Consensus de Washington" et la faillite de l'Etat minimum	9
1.2.1. Les dix commandements du Consensus de Washington	10
1.2.2. Le "Consensus de Washington" en accusation	11
1.2.3. Une fausse interprétation du "Consensus de Washington" ?	12
1.3. Les impératifs de la croissance endogène : rôle de la politique économique	15
1.3.1. La logique fondamentale des théories de la croissance endogène	15
1.3.2. Le rôle de la politique économique structurelle	17
2. LE RENOUVEAU DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : ASPECTS ET PERSPECTIVES	19
2.1. Pourquoi repenser le rôle de la politique économique dans la mondialisation ?	19
2.2. Quelle configuration pour la nouvelle politique économique ?	25
ELEMENTS DE CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	29

INTRODUCTION

Le statut et le fondement théorique de la politique économique font l'objet d'un débat assez ancien qui s'articule autour de deux visions radicalement opposées. La première relève du courant libéral et récuse toute intervention publique dans l'économie, selon elle nécessairement, créatrice de distorsions. La deuxième vision relève du courant interventionniste et affecte à l'Etat un rôle central, voire supplétif, dans le développement de l'activité économique. Mais, l'une et l'autre de ces visions, ont élaboré un cadre théorique idéologique et normatif du rôle de l'Etat, un cadre déconnecté de la pratique et de la réalité économique.

C'est en ignorant cette dichotomie entre l'idéologie qui sous-tend le processus de mondialisation et sa réalité, et celle entre les discours sur les politiques publiques et leur pratique, qu'a pu se développer un large consensus sur les vertus d'une intervention neutre de l'Etat dans le système économique. Les régulations keynésiennes apparaissant déjà caduques, un tel consensus s'est formé à partir des années 80, avec la suprématie des PAS comme meilleure thérapeutique au mal développement, ensuite avec l'élaboration du « Consensus de Washington », dont les commandements étaient en réalité loin de faire l'unanimité et enfin récemment, avec la récurrence de l'idée de « bonne gouvernance » qui, si elle peut sembler pertinente en théorie, elle constitue en pratique une concrétisation des principes libéraux, réduisant presque exclusivement le rôle de l'Etat dans la promotion du développement à la création d'un cadre juridique et institutionnel favorable aux mécanismes du marché.

Ainsi, l'on a aujourd'hui l'impression que les moyens dont dispose l'Etat tendent à être des instruments résiduels et que ses politiques apparaissent comme des politiques par défaut ; les vagues de privatisation suppriment des vecteurs de soutien direct à l'économie, la libéralisation commerciale et les engagements GATT-OMC réduisent sensiblement le champ d'action des politiques commerciales, l'internationalisation des marchés financiers et des capitaux limite étroitement l'utilisation des politiques de change et le pouvoir grandissant des multinationales remet fortement en cause l'autonomie politico-économique de nombreux pays.

Mais, si ces tendances multiplient les opportunités pour des individus, entreprises, secteurs ou économies et si elles créent une forte dynamique du progrès technique, des avantages compétitifs des firmes et des avantages comparatifs des pays, l'histoire, comme les faits récents, ont montré qu'elles créent concomitamment autant de risques majeurs. En témoigne la multiplication de faillites d'entreprises, les licenciements pour des raisons économiques... Et la récurrence de crises économiques et financières, dont la crise déclenchée récemment aux Etats-Unis. Sa propagation, la nature et l'ampleur de ses répercussions, illustrent bien les effets néfastes que puisse avoir la tendance vers la substitution de la rigueur des politiques économiques, par un système de gouvernance mondiale dont la légitimité et l'efficacité sont pour le moins mitigées.

En effet, les expériences historiques et récentes, ont bien démontré qu'une politique économique volontariste a toujours joué un rôle central dans le développement de multiples économies et que son absence et/ou sa mise en difficulté, a été un facteur majeur qui a notablement limité les perspectives de croissance de plusieurs pays. Les théories de la croissance endogène l'ont pertinemment prouvé et leurs arguments ont bien restauré le rôle de l'Etat et l'intérêt central de sa politique économique structurelle en matière de développement.

Si l'on tente alors de traiter la question de la légitimité de la politique économique en dehors du clivage normatif et idéologique qui l'entoure, peut-on admettre que face à l'inefficacité avérée des thérapeutiques néolibérales, la politique économique active dispose d'un fondement théorique solide dans le contexte même d'une économie mondialisée ? Que sans prôner un retour vers les politiques supplétives de naguère, c'est d'une politique économique volontariste et ciblée, dont il faudrait s'armer face à l'ampleur des mutations en cours et des répercussions de la crise actuelle ? Et qu'alors, en redéfinissant de manière pragmatique et avisée son champ d'action et en pondérant plus efficacement ses moyens et ses objectifs, que la politique économique pourrait jouer son rôle central dans la promotion du développement ?

Pour formuler des éléments de réponse à ces questions autour desquelles s'articule notre contribution, nous analysons dans un premier volet, l'évolution récente du rôle de la politique économique dans les économies ouvertes, d'abord en mettant en exergue les lacunes des théories libérales préconisant les PAS et les commandements du Consensus de Washington comme la panacée au mal développement et en démontrant ensuite que les avancées réalisées dans le cadre des théories de la croissance endogène redonnent à l'Etat et à la politique économique structurelle un fondement solide dans la promotion du développement. Dans un second volet, Nous focalisons notre intérêt sur un plan plus pratique, en mettant exergue les aspects et les perspectives d'un renouveau de la politique économique volontariste, aujourd'hui suscité par les dérives du capitalisme et les échecs patents des doctrines libérales comme ceux du système de gouvernance mondiale, à prévenir et à résoudre la crise actuelle.

Notre objectif est de démontrer que les paradoxes de la mondialisation, les opportunités qu'elle offre et les risques qu'elle crée, font qu'il ne devrait plus exister dans les économies contemporaines de choix dichotomique entre l'interventionnisme systématique et le « tout marché ». L'idée est que tous les Etats, si libéraux soient-ils dans leurs discours politico-économiques, devraient en réalité agir plus ou moins massivement, plus ou moins directement, sur leurs systèmes économiques. Ce qui fera toujours un critère de différenciation des résultats obtenus, c'est leur capacité à redéfinir perpétuellement et de manière avisée les moyens et les objectifs d'une politique économique volontariste, nouvelle et renouvelée.

1. LA POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LES ECONOMIES OUVERTES : ENTRE LA NEUTRALITE ET LE VOLONTARISME

La crise de "l'Etat keynésien" s'est affirmée au début des années 80, avec le lancement de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) préconisés par le FMI et la Banque Mondiale, comme une thérapeutique à la crise de la dette et au creusement des déséquilibres macroéconomiques. Ces Programmes ont concrétisé des politiques économiques de conjoncture et une suprématie des théories monétaristes, où l'idée de "l'Etat minimum" est celle qui prévaut. Les plans d'ajustement structurel ont préfiguré le Consensus de Washington, tel que formulé en 1989. Celui-ci était censé être un référentiel en matière de politiques économiques agissant plus sur les structures, en préconisant des réformes dont la nature et le sens, semblaient être consensuels. A priori, l'objectif était de rétablir la stabilité macroéconomique et surtout de favoriser la croissance et réduire la pauvreté. Mais, comme celui des plans d'ajustement structurel, le bilan des applications du Consensus ne semble pas attester de la réalisation de ses objectifs affichés. Bien que nombre d'économistes soutiennent que ce Consensus est à tort rattaché à la doctrine stricte du libéralisme, il n'en reste pas moins que sa mise en œuvre en ont été largement inspirées et que la faillite de "l'Etat minimum" ne

s'est affirmée que récemment, dans le cadre des approches de croissance endogène. En renouvelant la réflexion sur les sources de la croissance et en "endogénéisant" le progrès technique, ces approches développent des arguments théoriques qui réhabilitent le rôle de la politique économique ; de quoi déstabiliser les piliers de la vision néoclassique orthodoxe.

1.1. Les programmes d'ajustement structurel et la suprématie des politiques monétaristes

1.1.1. La crise de l'Etat keynésien

Au cours du XIXe siècle, se sont forgés des Etats unitaires et se sont renforcés d'autres plus anciens. Or, tel que l'a affirmé plus tard le nationaliste polonais Pilsudski, « C'est l'Etat qui fait les nations et non pas les nations qui font l'Etat ». Il s'agissait dès lors, pour les personnes au pouvoir, d'assurer la cohésion nationale, ce qui requiert un interventionnisme important de l'Etat dans la vie quotidienne des citoyens, combattant les particularismes et les contestations du fait national (Colon, 2002). C'est par la suite le rôle de l'Etat "gendarme" qui s'est étendu dès la seconde moitié du XIXe siècle. Le souci de promouvoir une concurrence équitable, d'éviter une concentration excessive des activités économiques et de protéger les consommateurs, explique la mise en place des premières lois anti-trust aux États-Unis (1890 et 1914). Les économistes néoclassiques justifient théoriquement ce rôle économique de l'État de la manière suivante : en bon gendarme, l'État doit intervenir pour créer, puis faire respecter les conditions d'une concurrence pure et parfaite. Ainsi, dans les années 1900, le libéralisme dominait les doctrines économiques et les pratiques gouvernementales (Meyssonier, 1994). C'était, à l'origine, l'expérience de la première guerre mondiale et par la suite la crise de 1929 et la montée en puissance des idées planistes de reconstruction, qui ont re-suscité l'intervention de l'Etat.

En effet, l'expérience de la crise de 1929, a donné un écho particulier aux analyses de John Maynard Keynes (1883-1946). Le fil directeur de ses idées est que les économies de marché connaissant des déséquilibres endogènes durables, il incombe alors à l'État de soutenir la croissance et de stimuler l'économie pour parvenir au plein-emploi. Son intervention se fait via des politiques conjoncturelles de relance de la demande et en engageant des dépenses publiques supplémentaires, correspondant à la fonction régulatrice de l'État (Beitone A., 2006). Concomitamment, afin d'éviter le retour au protectionnisme, les accords de Bretton Woods adoptaient le principe de cheminement vers la libéralisation internationale par une coopération entre les politiques extérieures. Et pour éviter le retour au chômage et aux inégalités des années 30, ils laissaient une marge de liberté aux politiques internes de plein emploi et d'Etat-providence (Coussy, 2003).

Ainsi, après la seconde guerre mondiale, les Etats ont intensifié leur rôle dans l'économie. La priorité était de corriger les échecs du marché, surtout ceux d'ordre macroéconomique : relancer la croissance, favoriser le plein emploi et l'équilibre extérieur, assurer la stabilité des prix, améliorer le niveau de vie, etc. A cette époque, l'échange international commençait à s'intensifier, mais la croissance dépendait surtout de la dynamique des marchés intérieurs. Ceci rehaussait l'importance de l'Etat-nation, par le degré élevé des interactions politiques, économiques et sociales qui se produisaient à l'échelle interne. La tendance était donc vers l'intégration nationale : la constitution d'Etats-providences dans la première moitié du XXe siècle, a renforcé la légitimité de l'Etat-central et par voie de conséquence, a justifié ses interventions massives dans l'économie.

L'économie mondiale a beaucoup changé dans les années 70, en réponse à l'évolution des pratiques des décideurs publics, qui, sous la pression des circonstances et de l'opinion publique, ont multiplié les interventions dans l'économie : déficits extérieurs flagrants, fermetures d'entreprises, tendances inflationnistes, montée inexorable du chômage, etc. Plus généralement, c'est une étendue de "turbulences" économiques qui s'est produite, mais que les partisans de la théorie "standard" ont tardé à bien vouloir dénommer "crise" (Humbert, 1995). Désormais, les régulations d'inspiration keynésienne étaient "bien amorties" après plus de trente années de pratique conjoncturelle et interventionniste.

C'était donc le système d'Etat-providence qui a créé au début des années 80, un contexte international de crise et de désarroi, propice aux discours néolibéraux. Ceux-ci ont été suscités par le ralentissement de la croissance, l'aggravation des déséquilibres, la chronique de l'aide sociale et surtout par "l'hystérésis" des dépenses publiques. Les arguments des libéraux ont alors porté atteinte au "welfare State", tout d'abord en Angleterre, ensuite aux Etats-Unis et ils ont enfin déclenché une vague libérale qui s'est propagée progressivement dans un grand nombre de pays, devenus, pour la plupart, eux aussi partisans du "moins d'Etat".

Le tournant décisif dans le fonctionnement de l'économie mondiale s'est produit dans les années 1980. En 1979, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux Etats-Unis, signifie l'avènement des doctrines libérales, ce dernier ayant bien déclaré dans son discours d'investiture que "L'Etat n'est pas la solution, c'est le problème". La même année, le Sénégal inaugure le premier Plan d'Ajustement Structurel, la crise de la dette ayant débuté pour les pays en développement, obligés d'adopter des stratégies de développement "favorables au marché". Cette unification des modèles économiques gagne aussi les pays de l'Est : En 1984 la Chine ouvre ses premières zones économiques spéciales. Cinq ans après, la disparition du mur de Berlin annonce celle de l'union soviétique en 1991, année où l'Inde, jusque-là nationaliste, se libéralise à son tour. Ainsi, en dix ans, la configuration du monde a résolument changé, avec la montée en puissance d'approches d'inspiration libérale, des approches largement concrétisées par la généralisation de la *thérapeutique* des Programmes d'Ajustement Structurels pour des pays en crise.

1.1.2. La thérapeutique des PAS

Les Programmes d'Ajustement Structurels sont venus solutionner la crise de l'Etat keynésien qui s'est manifestée par une détérioration prononcée des équilibres internes et externes, résultat de politiques protectionnistes, inflationnistes et budgétairement insoutenables, notamment en Amérique Latine, mais aussi sous diverses variantes, en Afrique et en Asie. Le deuxième choc pétrolier a aggravé la situation, ayant frappé les pays en développement plus fortement que les pays développés, qui bénéficiaient du recyclage des pétrodollars. Le relèvement des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux et la dégradation des termes de l'échange se sont traduits par la généralisation et le creusement des déséquilibres. La plupart des pays en développement se sont alors péniblement réveillés au début des années 80 sur le cauchemar de l'insolvabilité internationale et de la cessation des paiements.

C'est alors leur rôle de bailleur de fonds qui a mis les institutions de Bretton-Woods en position de préconiser des orientations de politiques économiques nationales aux pays en développement, sous forme de plans d'ajustement structurel (Diouf, 2002). Ces programmes se sont présentés comme une *thérapeutique* d'inspiration libérale, renforçant les mécanismes du marché, améliorant l'efficacité productive et réduisant le pouvoir discrétionnaire de l'Etat. Comme l'illustre pertinemment, M-F. L'Hériveau (1986), tout le monde était d'accord pour

"soigner le malade"; comment ne pas être d'accord sur l'assainissement des finances publiques et l'allègement des appareils bureaucratiques, à un moment où l'on jugeait le niveau de la demande trop élevé, l'investissement reposant trop fortement sur l'importation, l'inflation trop haute, le poids des dettes trop lourd, le niveau d'efficacité économique trop bas et les économies pas assez tournées vers l'exportation ? Désormais, c'est aux politiques économiques interventionnistes qu'on est convenu à affecter l'apparition de ces distorsions, en ce sens qu'elles empêchent le libre jeu des lois du marché de favoriser l'allocation optimale des ressources. Donc, l'enjeu est on ne peut plus clair : assurer une efficacité économique et une croissance non inflationniste, par le retrait de l'Etat à la faveur d'un libre fonctionnement des mécanismes du marché.

Dans la logique du FMI et de la Banque Mondiale, les plans d'ajustement structurel devaient comporter deux volets, celui de la stabilisation, puis celui de l'ajustement des structures. Les actions du FMI correspondent au premier volet, étant plus centrées sur les aspects monétaires et financiers et présentées comme des *politiques conjoncturelles* de stabilisation de la demande et de rétablissement d'une balance des paiements "viable". Celles de la Banque Mondiale correspondent plutôt au second volet, étant plus orientées vers des politiques structurelles de gestion de l'offre et de modification des conditions de la production, telle que les économies soient mises sur un sentier de croissance durable.

Le volet "stabilisation" s'appuie sur des mesures aussi diverses que la réduction des dépenses publiques, le ralentissement de l'évolution de la masse monétaire par limitation des crédits, la révision du système des taux d'intérêt à la hausse, la subordination de l'évolution des salaires à la hausse de la productivité, la dévaluation des monnaies, etc. C'est une orientation de politique économique qui se justifie par l'approche analytique du FMI, en termes d'absorption de la demande excédentaire et qui s'appuie en substance sur des outils puisés dans des politiques budgétaires et notamment des *politiques monétaristes*. C'est le propre des *policy mix* préconisées par les institutions financières internationales, surtout par le FMI qui alors, théorise et préconise la pratique du monétarisme en économie ouverte¹.

Pour ce qui est du volet "ajustement des structures", il vise à créer les conditions stables et durables du redressement économique pour assurer une croissance équilibrée, via une libéralisation des systèmes productif, financier et commercial : libéralisation graduelle des importations, des prix et des taux d'intérêt, "suppression" du contrôle public sur les investissements privés nationaux et étrangers, limitation des aides publiques directes aux entreprises selon le percept libéral "trade not aid", désengagement de l'Etat du tissu productif par une privatisation massive des firmes publiques...

En effet, perçue par l'approche libérale et la théorie de l'agence comme un moyen de réaliser des intérêts particuliers, l'entreprise publique a été sujette à une vive critique, au nom de l'efficacité supérieure des mécanismes de coordination par le marché : la production publique ne maximise pas l'intérêt général, mais des intérêts privés, au prix d'un gaspillage économique et social (Voisin, 1995). Cette notion de "gaspillage" met l'accent sur les distorsions que puisse créer l'intervention de l'Etat et *il est alors préconisé que la politique économique soit neutre et que le libéralisme soit la règle*. En ce sens, le laisser-faire, les mécanismes régulateurs des marchés et la bienveillance de la main invisible, seraient à même d'assurer un fonctionnement optimal du système économique. Désormais, l'activisme étatique

¹ Le monétarisme est apparu à la fin des années 40, impulsé par M. Friedman comme une réaction contre la préférence keynésienne pour la politique budgétaire. Les théories monétaristes préconisent une limitation de l'intervention de l'Etat et prônent l'usage de la politique monétaire.

ne semble plus légitime, le libéralisme économique et l'orthodoxie financière, devenant la marque de l'influence des thèses monétaristes qui ont ainsi inspiré pendant plus de 40 ans la thérapeutique des plans d'ajustement structurel préconisés par les institutions financières internationales.

C'est selon cette même logique d'*Etat minimum* que les réformes budgétaires et financières se sont multipliées et les processus de privatisation se sont accélérés durant les deux dernières décennies, dans les pays en développement, mais aussi aux Etats-Unis, en Europe et dans les pays ex-socialistes. C'est là une forte "dose" de libéralisme qui a été administrée à des "malades" ayant souvent des diagnostics différents, et c'est en l'occurrence pour cette raison que le bilan de son pouvoir "guérisseur" apparaissait déjà assez mitigé à la fin des années 80, en particulier dans les pays en développement et dans certains pays en transition. Tel que souligné par S. Holland dans un article de 1995, le traitement "imposé" à ces pays, fondé sur une approche essentiellement monétariste, les a indûment plongés dans la récession. Ces pays ont souffert des "trois D" : déflation, dévaluation et déréglementation et ont subi, depuis la fin des années 80, des transferts nets négatifs de la communauté internationale.

Concrètement, les percepts libéraux des programmes d'ajustement structurel se sont appuyés sur des paradigmes reléguant au second rang les besoins de développement à long terme. Un certain nombre de gouvernements de pays en développement ont continué à appliquer les PAS, plus par crainte d'une suspension des prêts et d'un isolement financier, que par conviction de leur bien fondé ou de leur succès. A la fin des années 80, la Banque Mondiale elle-même a reconnu que pour de nombreux pays en développement, "l'ajustement s'est révélé être un processus de plus longue haleine qu'on ne l'avait envisagé" (World Bank, 1987, p.2). On a ainsi beaucoup reproché aux plans d'ajustement structurel une vision trop rigoureuse de la conditionnalité, mais dans les faits, et du moins jusqu'au début des années 90, il y a eu énormément de prêts et très peu d'ajustements.

Face à ce bilan mitigé, pour les institutions financières internationales, la politique économique neutre et la logique du moins d'Etat demeure toujours souhaitable à long terme ; le problème réside au fond, dans la configuration, le rythme et les étapes à donner à la libéralisation. C'est apparemment autour de cette logique que se sont articulés les dix commandements du Consensus de Washington tel que formalisé en 1989 ; un Consensus qui a déclenché et alimenté des débats théoriques et idéologiques très vifs. Est-ce parce qu'il a suggéré une approche du développement et de la résolution des crises, différente de celle qui a prévalu dans les années 80, ou au contraire, parce qu'il a simplement rassemblé sous le terme de "consensus" des percepts et des mesures libérales qui étaient loin de faire l'unanimité ?

1.2. Le "Consensus de Washington" et la faillite de l'Etat minimum

Pour formuler une esquisse de réponse à notre question précédente, une des raisons qui était censée conférer une grande popularité au Consensus de Washington, est sans doute le fait qu'il a été mis en avant à la fin des années 80, au moment de l'effondrement du système soviétique. Le désenchantement à l'égard des idées socialistes et de la planification centralisée semblait créer un besoin urgent et généralisé d'un système de rechange pour l'organisation de l'activité économique et politique. Le Consensus de Washington donnait l'impression de proposer un tel système en substitut à des cadres idéologiques globaux devenus fortement remis en doute.

1.2.1. Les dix commandements du Consensus de Washington

Les principes libéraux sur lesquels se sont fondés les programmes d'ajustement structurel lancés dans les années 80 et ceux de lutte contre la pauvreté dans les années 90, ont été reformulés dans le "Consensus de Washington" ; expression qui tire son nom d'un article de John Williamson en 1989. Car c'est bien à Washington que sont situés les sièges du FMI et de la Banque mondiale, du département du Trésor américain et de nombreux "think tanks" influents comme "l'Institute for International Economics". Dans cette expression, Williamson définit "Washington" comme "le Washington politique du Congrès, les hauts fonctionnaires de l'administration et le Washington technocratique des institutions financières internationales, des agences économiques du gouvernement, de la Federal Reserve Board, et les groupes de réflexion"(Williamson, 1990).

Le "Consensus de Washington" est un programme de réformes en dix points, qui a été initialement proposé aux pays d'Amérique Latine longtemps ravagés par l'hyperinflation et les déficits budgétaires et suite à la crise d'endettement paralysante de la décennie 80, la "décennie perdue". Les dix commandements du Consensus peuvent être répertoriés en deux catégories ; une regroupe des réformes de stabilisation macroéconomique et l'autre concerne des réformes structurelles (Uzunidis, 2005).

Les réformes de stabilisation consistent dans une stricte discipline budgétaire (les déficits keynésiens ne sont plus considérés comme la panacée), une redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques (aux dépens des subventions et en faveur de la croissance et des pauvres), une libéralisation des taux d'intérêt (par une politique monétaire orthodoxe et dont l'effet sur la croissance est assez controversé) et l'adoption d'un taux de change stable et compétitif (un régime semi-fixe ou à parité glissante qui a montré toutes ses limites dans les années 90).

Les réformes structurelles ont trait à une libéralisation des échanges commerciaux (par une atténuation, voire une suppression, des barrières tarifaires et non tarifaires, dont au moins le rythme était loin de faire l'objet d'un consensus), une abolition des barrières à l'entrée des investissements directs étrangers (des barrières perçues comme des mesures favorisant un nationalisme économique condamné), une privatisation des entreprises de l'Etat (dont les modalités se sont révélées souvent controversées, mais qui semblait du moins consensuelles ; idéologiquement, comme une récusation de l'interventionnisme étatique et/ou pragmatiquement, dans une optique de désendettement public), une déréglementation (abolir, ou à défaut, réduire les règles qui freinent l'initiative économique et la libre concurrence), une réforme fiscale (vers l'élargissement de l'assiette fiscale et la baisse des taux d'imposition marginaux) et enfin, un renforcement des droits de propriété (surtout pour favoriser leur obtention par le secteur informel, à un coût raisonnable).

L'idée est que la relance d'économies souvent sclérosées par des administrations pléthoriques (et parfois corrompues), devrait s'effectuer, plutôt que par l'intervention poussée de l'Etat et le déficit budgétaire (solution keynésienne "classique"), par l'investissement privé et la consommation, avec un "coup de pouce" fiscal et une baisse des taux de l'impôt direct. Bénéficiant du contexte de crise idéologique globale lié à l'effondrement du communisme soviétique, ces propositions inspirées par le libéralisme économique, ont été appliquées par de nombreux États, de façon sélective et avec des niveaux de réussite très divers. Mais loin de représenter un consensus, parmi ses dix commandements il y'en a plusieurs qui ont été rejetés par nombre d'économistes, comme Bhagwati ou le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz.

1.2.2. Le "Consensus de Washington" en accusation

Les Etats latino-américains, comme d'ailleurs de nombreux autres pays en développement, ont fait du Consensus leur cheval de bataille au début des années 90. Tel que le souligne J. Clift (2003), celui-ci a tenu une partie de ses promesses : des budgets plus solides, une inflation et des ratios d'endettement plus faibles, un afflux d'investissements étrangers et une reprise de la croissance. Mais, concomitamment, le chômage s'est accru et la pauvreté est restée endémique, tandis que l'ouverture des marchés exposait ces pays aux effets secondaires de la mondialisation, parmi lesquels l'afflux d'investissements étrangers spéculatifs, beaucoup plus que les IDE.

Au plan théorique, le Consensus de Washington a été contesté dès le début des années 80 (dans sa version première, celle des PAS), en particulier par Taylor et les néo-structuralistes qui insistent sur le caractère dépressif des mesures de stabilisation préconisées par le FMI. Selon Stiglitz (1998) ce Consensus propose un bien trop faible nombre d'instruments, une vision restrictive du développement et une marginalisation insensée du rôle de l'Etat. De plus, on a souvent jugé que le désengagement de l'Etat de son rôle de producteur via les privatisations massives, conjugué à la déréglementation et à la libéralisation des IDE, s'ils permettent de réduire le déficit budgétaire et relancer la croissance, induisent une sorte de recolonisation économique des pays en développement². Mais faut-il encore noter qu'à l'instar de Stiglitz (2002), Rodrik (1998) montre que la libéralisation des flux de capitaux n'induit pas une croissance et un développement plus soutenus. Donc, si le principe de précaution avait cours en matière de politique économique, les défenseurs du néolibéralisme seraient "au chômage" pour cause de thérapeutiques qui tournent au "désastre" chez ceux qui, de bon ou mauvais gré, les appliquent (Naim, 2000, p.91).

En effet, les pays en développement ont été amenés à pratiquer des politiques pro-cycliques telles que prescrites dans le Consensus de Washington, mais qui dans les faits, ont aggravé leur situation³. En ce sens, nombreux sont les économistes⁴ qui concèdent que le "remède" économique préconisé par Washington était voué à induire des effets "iatrogènes" pires que ceux des politiques économiques interventionnistes qu'il était censé faire disparaître. Et c'est là une des raisons essentielles expliquant, tel que le précise Clift (2003, p.9), que "les institutions financières internationales étaient souvent considérées comme les thuriféraires du Consensus, qui cristallisait l'ire des désenchantés de la mondialisation et du néolibéralisme, ou était vécu comme un diktat du Trésor américain". En effet, "les pays du monde en développement ne cessent de demander pourquoi les Etats-Unis, lorsqu'ils sont confrontés à une crise économique, se prononcent pour des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes, alors que quand ils se trouvent, eux, dans la même situation, on exige qu'ils fassent exactement le contraire" (Stiglitz, 2002, p.308).

Quoiqu'il en soit, les pays en développement n'étaient pas en position de contrer les commandements du Consensus, le FMI et la Banque mondiale ayant subordonné leurs prêts à l'adoption de politiques économiques libérales. Loin s'en fallait, les Etats des pays soumis aux réformes, se sont vus mettre trop haut la barre définissant la réussite. Qui plus est, celle-ci était sans cesse remontée et les restructurations à entreprendre devenaient si complexes, qu'elles paraissaient souvent politiquement et socialement impossibles. Cependant, "les

² Stiglitz J. (2002), Berr E. et F. Combarnous (2004).

³ D'ailleurs, Une des "10+1" mesures alternatives au consensus de Washington consiste précisément à promouvoir des politiques plus contra-cycliques.

⁴ Pitchaya S.A. (2002), Stiglitz J. (1998, 2002), Naim M. (2000), Clift J. (2003).

appréhensions des Etats furent mises au compte de leur ignorance ou de leur manque de volonté politique, alors que les injonctions erratiques de Washington et de Wall Street leur étaient présentées comme autant de changements raisonnables prenant en compte les leçons de l'expérience. La doctrine dominante ne faisait « qu'évoluer », alors que la résistance aux réformes était taxée de « populisme »" (Naim, 2000, p. 91).

Le fait est, que la nécessité de supprimer toutes les barrières aux échanges, aux investissements et aux transactions sur les devises, s'opposait-elle frontalement à l'idée que les pays en développement devaient protéger leurs économies. Il est alors question, au plan macroéconomique, de réduire d'urgence les déficits budgétaire et commercial, et au plan des restructurations, non plus de savoir quelle industrie deviendrait une "priorité nationale" à protéger et/ou à soutenir. Aux projets d'expansion des entreprises étatiques et aux politiques industrielles volontaristes (que les mesures d'austérité fiscale et budgétaires rendaient peu évidentes) succédèrent les discussions sur les activités à privatiser. En fin des années 90, les résultats se sont révélés différents de ce que Williamson avait envisagé, de ce que le FMI et la Banque Mondiale avaient promis, de ce que les Etats avaient espéré et de ce que les modèles économétriques avaient prédit. Est-ce parce que les concepts libéraux sur lesquels a reposé le Consensus étaient mal adaptés aux impératifs véritables du contexte et aux spécificités nationales ? Ou, tel que les défenseurs du libéralisme et Williamson lui même l'ont fait entendre, la raison en est plus une "mauvaise" application et une fausse interprétation des ses dix commandements ?

1.2.3. Une fausse interprétation du "Consensus de Washington" ?

Le Consensus de Washington était une description de l'opinion générale d'économistes et de fonctionnaires américains sur la manière de solutionner la crise de la dette, réduire la pauvreté et favoriser la croissance dans les pays concernés. A priori, Williamson voulait montrer qu'après une ère Reagan très idéologique, il existait un accord sur quelques idées générales minimales sur la conduite de la politique économique. L'idée est qu'au lieu de lancer des agendas ambitieux et irréalistes, mieux valait faire preuve de modestie et limiter les préconisations de politiques économiques à ce qui faisait l'unanimité, ou faudrait-il dire, à ce qui *semblait* faire l'unanimité.

Car c'est là une erreur de jugement que Williamson a lui-même reconnu et qui a suscité de nombreuses critiques à l'encontre de "son Consensus". Il s'est alors attaché d'y répondre en précisant que l'utilisation qui en a été faite ne correspond pas à son projet initial et que les mesures qui y figurent ont été interprétées de manières très différentes, prenant un sens parfois, frontalement opposé à ce qu'il lui avait donné. A ce titre, Williamson (2003) considère que le Consensus de Washington est rapidement devenu le synonyme de la "pensée unique néolibérale", bien qu'un certain nombre de doctrines clairement libérales y sont absentes, tel que le monétarisme, les faibles taux d'imposition indissociables de la théorie de l'offre et l'État minimal (qui ne se charge ni de corriger les inégalités ni d'internaliser les externalités). C'est donc là une interprétation qu'il qualifie de "populiste" et qui selon lui n'aurait jamais vu le jour si ses tenants avaient eu le souci de la rigueur taxinomique. En outre Williamson suppose que la réinterprétation du Consensus comme la doctrine stricte des fondamentalistes du marché, semblait faciliter sa discréditation. En ce sens, les dix commandements du Consensus insistaient certes beaucoup sur la libéralisation, ce qui semblait défendable pour l'Amérique latine en 1989, mais ceci devient "grotesque" dès qu'on les interprète comme une recette valable pour tous les pays et toutes les époques.

Dans beaucoup de ses travaux ultérieurs Williamson reconnaît qu'en tant que rapporteur fidèle des échos de Washington en 1989, son concept original correspondait initialement à la vision du FMI et de la Banque Mondiale. Mais dans les circonstances de la crise de la dette, il ne semblait pas y avoir beaucoup de moyens de rétablir les finances publiques et les remèdes ne pouvaient qu'être amers. Ce qu'il en est selon lui, est que les plans d'ajustement structurel étaient des plans d'urgence et ils sont ainsi différents de ce qu'il visait dans son "Consensus", pour ce qui est de mener des réformes agissant sur les structures, afin d'accroître la croissance et réduire la pauvreté en Amérique Latine.

En revanche, Williamson reconnaît qu'il a omis certaines réformes et commis l'erreur de prendre pour consensuelles certaines mesures. Par exemple, il concède que les avis divergeaient sur le rythme de la libéralisation des taux d'intérêt et le processus devrait s'accompagner d'un contrôle prudentiel. Qu'il a en outre eu tort de supposer l'existence d'un consensus sur l'application de taux de change compétitifs et sur le rythme de la libéralisation commerciale. Et qu'enfin, les modalités de la privatisation sont un élément crucial qui a bien été négligé.

C'est surtout suite à la crise asiatique, qu'il est apparu que ce Consensus soulevait plus de problèmes qu'il n'en réglait. Il semble alors se dégager un "post-consensus", dans lequel on relativise l'idée de l'Etat minimum, du moins quant au rythme de son désengagement, à la répartition des fruits de la croissance et ostensiblement au rôle central des institutions. Dans son rapport annuel de 1997, la Banque mondiale infléchit sa position en affirmant que la "bonne gouvernance" était impérative au bon fonctionnement du marché et Rodrik (2003) propose d'élargir le Consensus de Washington à dix autres commandements mettant l'accent en l'occurrence, sur la bonne gouvernance. Mais l'idée rattachée au post-consensus et à laquelle a concédé Williamson, nous semble rester, plus celle de compléter les réformes de la première génération que de remettre en cause leurs fondements.

Donc, il est vrai que Williamson s'est attaché à promouvoir une vision révisée du Consensus de Washington pour faire oublier selon ses propres termes "le discours idéologique creux des années 90". Il est manifeste qu'il adopte à ce juste titre une position plus modérée que celle défendue par le FMI et la Banque Mondiale, mais toujours est-il que son "Consensus", dans une version plus libérale, a servi de feuille de route à l'orthodoxie. Le fait est que c'est un programme élaboré par les institutions financières internationales qui est imposé aux pays en développement et qu'ainsi le "Consensus de Washington" est devenu un terme si équivoque et galvaudé, qu'il est employé indépendamment de son propos et même de son contenu initial.

Quoiqu'il en soit et tel que le souligne Stiglitz (2002), il semble aujourd'hui incontestable que les réformes libérales du Consensus de Washington ont produit les effets inverses de leurs objectifs affichés, en causant des difficultés sans nombre pour les pays qui l'ont appliqué. Dans ces économies, le développement a été lent, et, là où il y a eu croissance, ses bénéfices n'ont pas été également partagés ; ceux qui ont suivi les prescriptions et subi l'austérité se demandent : quand en verrons-nous les fruits ?

Certes, c'est un jugement qui a été critiqué par de nombreux économistes libéraux, comme Rogoff Kenneth (2002), qui renvoie les effets négatifs du Consensus à la "mal gouvernance" et à la mauvaise conduite des politiques économiques. Mais n'est-il pas dès lors illusoire de préconiser les mêmes remèdes à des pays qui n'y étaient pas bien préparés et qui souffrent de maux différents. Par exemple dans la plupart des pays africains, la privatisation massive était loin d'être cette solution miracle à toutes les déficiences du secteur public. Au lieu des

processus défectueux qui se sont déroulés à ce titre, il aurait fallu plutôt préconiser le développement du secteur de l'Etat et l'amélioration radicale de la qualité des services publics, surtout en matière de réglementation et de dépenses sociales. Plus ostensiblement, ce n'est pas une politique d'Etat minimum qu'il fallait recommander à ces pays, mais plutôt une consolidation du rôle des Etats et une politique économique plus active, accompagnée de compléments plus roboratifs en matière de politique sociale. Car dans ces économies, comme dans la plupart des pays en développement, la crise du Consensus de Washington s'est exprimée par une instabilité économique accrue, une plus forte dépendance financière, une augmentation des inégalités et par la fragilité des institutions, résultat de l'accent mis sur la nécessité d'une neutralité de la politique économique, à la faveur des ajustements de marché.

Si, au regard de ces considérations, le discours libéral du FMI et de la Banque Mondiale semble plus modéré et si les travaux de Williamson et d'autres économistes, ont fait naître consensus après consensus, il ne reste pas moins que la politique économique préconisée demeure largement inspirée par une vision libérale du développement, que la mise en pratique de cette nouvelle rhétorique se fait toujours attendre et que de nombreuses économies et sociétés continuent de subir les effets douloureux des réformes préconisées dans les années 80 et 90.

Tel que le souligne (Clift, 2003), de par le monde, dix pays à revenu intermédiaire ont connu, entre 1994 et 1999, de graves crises financières qui ont fait sombrer le niveau de vie et, parfois, causé la chute du gouvernement et accru la menace de la contagion financière. La crise asiatique en est un exemple patent, ayant survenu suite à une trop grande confiance accordée au marché et à l'engagement sur la voie de la déréglementation. Par contre, la Chine et l'Inde dont on vante les résultats en matière de croissance économique, ne s'ouvrent que progressivement et conservent une politique économique volontariste et des institutions fortes⁵. Le Chili est un autre pays cité en exemple, en ce sens que, s'il a mené une politique économique ultralibérale dans les années 1970, les performances qu'il a réalisé par la suite sont imputables à un revirement vers plus de volontarisme public à partir du milieu des années 80. Ce sont alors des politiques contra-cycliques, des politiques de soutien à l'exportation, un renforcement du système d'enseignement et une réglementation des entrées de capitaux à court terme, qui ont été mis en place⁶.

C'est là autant de mesures qui s'éloignent de l'ordonnance prescrite aux pays en développement et qui montrent que les pays en développement qui ont le mieux réussi, sont ceux qui n'ont pas appliqué le Consensus de Washington dans toutes ses dimensions. C'est une conclusion à laquelle ont abouti Berr et Combarous (2004), en élaborant un indicateur multidimensionnel pour chiffrer, de 1980 à 2000, le degré d'engagement de 98 pays en développement dans le train de mesures prôné par le Consensus et le confronter au degré de réalisation des objectifs visés (croissance, développement, désendettement, baisse des inégalités et ouverture commerciale). Leur étude confirme que les pays qui ont eu tendance à appliquer plus fidèlement les dix mesures n'ont pas obtenu de meilleurs résultats économiques (y compris en matière de croissance; l'objectif ostensiblement affiché du Consensus), mais qu'ils ont concomitamment subi les répercussions sociales de l'ajustement et les difficultés d'intégration au marché mondial.

⁵ Milanovic (2003), Rodrik (2003), Berr E. et F. Combarous (2004).

⁶ Boyer (2001), Birdsall et de la Torre (2001), Sanchez (2003), Minda (2001).

Face à ce constat, certains continuent pourtant de croire que l'absence de résultats probants vient du fait que l'on n'est pas allé assez loin dans la voie des réformes. Mais, comme Milanovic, nous pensons que "maintenir que la mondialisation telle que nous la connaissons est le chemin à suivre et que, si les politiques du Consensus de Washington n'ont pas porté leurs fruits jusqu'à présent, elles le feront sûrement dans le futur, c'est remplacer l'empirisme par l'idéologie" (Milanovic, 2003, p. 679).

Il s'en dégage une conclusion qui s'avère de moins en moins contestable : le rôle économique et social de l'Etat ne pouvait être sous-estimé, même lorsque l'objectif est de promouvoir des économies ouvertes aux flux commerciaux et financiers internationaux. Les faits se sont chargés d'apporter un reniement à l'assertion contraire. Les réformes libérales préconisées dans le Consensus ne s'attaquent désormais que partiellement aux obstacles qui entravent la croissance ; la stabilisation macroéconomique en est essentielle, mais elle est loin d'être suffisante et de constituer une fin en soi. Il est aussi clair que pour réduire les inégalités et promouvoir le développement, la croissance économique doit être plus soutenue et plus vigoureuse. Mais le train de réformes proposé dans le Consensus de Washington dans toutes ses versions, n'a guère résolu les problèmes structurels et institutionnels qui brident la croissance. Il n'est ainsi guère surprenant que, comme le note le Rapport de la CNUCED (1999), *"après plus de dix ans de réformes libérales dans les pays en développement, leurs difficultés de paiement, qui avaient conduit à repenser les orientations, n'ont rien perdu de leur acuité, et leur économie est plus tributaire que jamais du financement extérieur pour parvenir à un taux de croissance permettant de s'attaquer aux problèmes profondément ancrés de la pauvreté et du sous-développement"* (CNUCED, 1999, p. 9). C'est en effet à ce niveau que la magie de l'orthodoxie macroéconomique atteint ses limites pour ce qui est de la recherche d'une croissance équitable et soutenable et que la faillite de l'Etat minimum s'affirme avec le rôle clé et actif que lui consacrent par ailleurs les théories de la croissance endogène.

1.3. Les impératifs de la croissance endogène : rôle de la politique économique

La théorie de la croissance endogène, apparue avec les travaux d'économistes de l'Ecole de Chicago (Romer, 1986 et Lucas, 1988), a réactualisé le débat sur les sources de la croissance économique, par son "endogénéisation" du progrès technique et par son enrichissement de l'étude des effets de l'investissement. Elle a ainsi, par la même, conféré un nouveau fondement théorique à la politique économique structurelle, dont la légitimité a été reniée dans les approches néoclassiques.

1.3.1. La logique fondamentale des théories de la croissance endogène

Si l'on excepte quelques précurseurs, comme Schumpeter⁷, les premières réflexions cohérentes sur les sources de la croissance économique⁸ sont apparues dans les années 50. Il devient alors évident que la forte croissance de l'après-guerre n'est pas seulement liée à un phénomène de rattrapage, mais inaugure une période nouvelle et sans doute durable. Le problème, en effet, est que cette croissance n'est pas explicable par la grille d'analyse

⁷ À partir des travaux sur les cycles économiques de Kondratieff, Schumpeter a développé la première théorie de la croissance à long terme. Selon lui l'innovation portée par les entrepreneurs constitue la force motrice de la croissance.

⁸ François Perroux définit *la croissance économique* par "l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels", Article *croissance économique* de l'Encyclopaedia Universalis.

néoclassique, retenue par la grande majorité des économistes de l'époque. Ces derniers s'accordent sur le fait que la production résulte exclusivement de la combinaison de deux facteurs ; le travail (déterminé par le rythme de progression démographique) et le capital (déterminé par l'investissement). Cependant, ces deux facteurs se révélant insuffisants pour expliquer toute la croissance, le reste était supposé dû à un résidu inconnu. La question qui demeurait posée portait donc sur l'origine de ce résidu. .

Solow R. (1956) a été le premier à proposer un modèle formel de la croissance qui a apporté une réponse partielle à cette question. D'inspiration néoclassique, son modèle se fonde sur la même fonction de production et sur l'hypothèse de rendements factoriels décroissants. Il admet toutes les hypothèses des postkeynésiens, sauf celle des proportions fixes du capital et du travail. Son principal apport est d'avoir expliqué le résidu de croissance, par l'existence du progrès technique, permettant l'amélioration de l'efficacité des deux facteurs. Toujours est-il que l'hypothèse des rendements décroissants condamne la croissance à s'annuler à long terme et que le progrès technique est supposé exogène au modèle, Solow l'apparentant à "une manne tombée du ciel".

En tant que tel, le modèle de Solow, à l'équilibre de long terme, ne permet pas de légitimer une politique économique de croissance. Car, la croissance est déterminée à l'état régulier par les évolutions exogènes de la population et du progrès technique et parce que les marchés sont équilibrés par les prix "walrasiens". A long terme, la quantité de capital s'ajuste par les indications de prix et croît proportionnellement à la production. L'équilibre sur le marché des capitaux est alors spontanément assuré. C'est une approche qui paraissait logique, mais qui a été pourtant ostensiblement remise en cause par la théorie de la croissance endogène.

La théorie de la croissance endogène commence par retenir l'un des apports essentiels de la théorie néoclassique, à savoir qu'à long terme le principal facteur déterminant de la croissance économique est le taux de croissance à long terme de la productivité totale des facteurs. Ce dernier repose principalement sur le taux de progrès technique. Mais là où elle s'en écarte, c'est en affirmant que le progrès technique n'est pas exogène, car résultant de forces économiques et qu'il peut ainsi être stimulé par la politique économique. Le progrès technique provient de l'innovation, définie comme "la mise en application originale et porteuse de progrès, d'une découverte, d'une invention, ou simplement d'un concept" (Barreyre, 1980). Il s'agit généralement d'un processus résultant de l'affectation de ressources économiques, au sein d'une phase de R&D plus ou moins longue et coûteuse⁹. Parce qu'elles découlent de l'application de la science fondamentale, certaines innovations dépendent du taux de progrès scientifique. Mais beaucoup sont aussi issues de l'activité économique et des décisions de politiques économiques. Ces dernières, via les règles sur la concurrence, l'éducation, les taxes et via les droits de propriété intellectuelle¹⁰, auront toutes une incidence

⁹ Le Manuel d'Oslo est considéré comme la référence méthodologique des pays de l'OCDE, dans la détermination et l'évaluation des activités innovatrices. Selon ce manuel, l'innovation regroupe, l'innovation radicale des produits, l'innovation par pallier des produits et l'innovation des procédés (Manuel d'Oslo : "Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique", OCDE, 1992)

¹⁰ La Propriété Intellectuelle est une notion qui été pendant longtemps éloignée du contexte économique mondial, mais qui est universellement réapparue via la conclusion de multiples traités et conventions imposant la protection des Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) à l'échelle internationale. Ce concept est devenu encore plus en vogue vers le milieu de la décennie 1990 avec la signature, en 1994, de l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC). Cet accord, étend la protection des DPI à de nouveaux domaines et engage tous les Etats membres de l'OMC à les respecter (Yacoub, N. 2008).

sur les coûts et les avantages de la R&D et, partant, sur le taux de progrès technique et sur la croissance économique (Howitt, 2004).

Tel que le soulignent Darreau et Bordes-Marcilloux (2002), la théorie de la croissance endogène considère donc la croissance comme un phénomène économique, et non plus exogène. L'idée est que le "taux de croissance" constitue une variable endogène parce qu'elle résulte de choix, d'agents optimisateurs et d'investissements en facteurs accumulables (capital physique, technique, humain, public). Ainsi, à l'automatisme mécanique de la théorie néoclassique, succède une dynamique plus complexe des sources de la croissance, dans laquelle des facteurs institutionnels, technologiques et politiques peuvent jouer. Donc, tel que le suggère la première génération des modèles de croissance endogène, le taux de croissance à long terme de chaque pays devrait être fonction des institutions et des politiques qui influent sur l'incitation à créer et à diffuser l'innovation dans ce pays¹¹.

Par conséquent, si la théorie de la croissance endogène s'est inspirée de l'économie néoclassique, en expliquant la croissance dans des modèles d'optimisation, en se détachant du cadre walrasien de concurrence pure et parfaite, elle a pu démontrer la légitimité de l'intervention de l'Etat "impulseur" de la croissance, face aux limites du marché à long terme (externalités, biens publics, concurrence imparfaite). En effet, à l'inverse de la théorie néoclassique, celle de la croissance endogène considère que la productivité marginale du facteur accumulable (le capital au sens large) est constante. Et c'est bien la condition nécessaire à une croissance auto-entretenu¹². L'incitation à investir en facteurs accumulables étant toujours existante, elle peut expliquer une accumulation perpétuelle : la croissance devient endogène. La politique économique consiste donc à améliorer cette incitation à investir, via les externalités positives induites par la puissance publique et via sa capacité à orienter les comportements des agents (par la fiscalité, l'infrastructure, la fourniture de biens et services publics, la politique commerciale, l'amélioration des mécanismes financiers...).

1.3.2. Le rôle de la politique économique structurelle

Plusieurs modèles de croissance endogène existent, selon le facteur accumulable retenu comme principal moteur de croissance. A ceux-ci correspondent donc des politiques économiques structurelles appropriées. Ainsi, en ce qui concerne le capital physique privé (Romer, 1986 ; Rebelo, 1991), le principe étant que l'incitation à l'accumuler ne s'annule pas et que l'investissement (épargne) devient le moteur de la croissance, une politique économique stimulatrice de l'épargne s'avère légitime. Pour ce qui est du capital humain (Lucas, 1988), il s'accumule à taux constant et constitue un moteur de la croissance de par les externalités positives qu'il génère dans la production. Ceci justifie une politique publique axée sur l'amélioration de l'efficacité du système d'éducation, permettant l'accumulation de ce capital. Un troisième moteur de la croissance réside dans l'accumulation du capital public (Barro, 1990), en ce sens que la fourniture de biens publics augmente la productivité du

¹¹ L'un des premiers problèmes empiriques auxquels a été confrontée la théorie de la croissance endogène est que pendant la seconde moitié du XXe siècle, on a observé une certaine convergence des taux de croissance à long terme du PIB par habitant (Barro, Sala-i-Martin, 1992; Evans, 1996). Pour expliquer une telle observation, les théoriciens de la croissance endogène de la deuxième génération, ont modifié leur modèle en y introduisant la variable relative au transfert international de technologie (Coe et Helpmann, 1995, Eaton et Kortum, 1996).

¹² La croissance auto-entretenu est issue par l'inclusion d'éléments non walrasiens (externalités du capital humain, R&D en concurrence monopolistique...) qui expliquent la sous-optimalité de la concurrence. La théorie de la croissance endogène montre que les incitations sont insuffisantes pour accumuler le facteur moteur de la croissance. La croissance d'équilibre étant donc inférieure à la croissance optimale, ceci légitime une politique économique incitative.

capital privé et incite à investir. A ce titre, une politique d'augmentation des dépenses publiques constitue (jusqu'à un certain point), un facteur qui améliore la croissance. Enfin, le capital technologique (Romer, 1990), en "l'endogénéisant", c'est-à-dire en expliquant la R&D comme une variable économique résultant des choix d'agents optimisateurs, une politique publique d'incitation à la R&D devient irréfutablement légitime.

En effet, tel qu'on l'a déjà insinué, les activités de R&D et d'innovation en général, ont un coût élevé et un rendement incertain et difficile à quantifier. L'investissement dans ce domaine s'avère d'autant plus coûteux et donc, d'autant plus prohibitif pour l'investisseur potentiel, que le sacrifice financier et non-financier est élevé et les bénéfices attendus sont incertains. La prise en compte de cet élément dans l'appréciation de la dynamique de l'innovation, permet ainsi de justifier le bien-fondé d'une politique d'incitation aux activités de R&D (Yacoub, 2008). Théoriquement, une telle politique se justifie aussi par l'existence de déficiences du marché, associées à ces activités. La plus importante est sans doute celle liée aux externalités qu'elles induisent ; les résultats des efforts de R&D ne bénéficient pas désormais aux seules firmes qui les réalisent. De la sorte, le taux de rendement social de la recherche dépasse son taux de rendement privé. En d'autres termes, de point de vue sociétal, les entreprises sous-investissent en recherche, puisque si leurs bénéfices étaient supérieurs, elles auraient investi davantage (Mohnen, 2002). L'Etat devrait dès lors, mettre en place des mécanismes permettant aux entreprises de s'approprier les bénéfices de la recherche, pour les inciter à investir dans des activités peu rentables à court terme, mais qui, suite aux apports des théories de la croissance endogène, se sont révélées impératives pour une croissance auto-entretenue.

Les arguments développés par ces théories, en faveur d'une politique économique structurelle de soutien à l'innovation, ne peuvent être réduits à un simple "plaidoyer" sur son intérêt politique ou sur sa justification conjoncturelle. Car, tel que pertinemment souligné par Lachmann (1996), le témoignage des "champions du renouveau" ou des "pilotes de troisième type", la recrudescence des contributions analytiques en management technologique (Porter, Morin...), celles des théoriciens de la croissance endogène et des travaux sur l'innovation des néo-schumpetériens (Dosi, Freeman...), ont redonné à l'innovation "ses armes de noblesse" dans la reconquête des marchés et le redéploiement des entreprises et ainsi, à la politique économique une nouvelle légitimité d'action.

Nonobstant, faut-il à ce niveau rappeler les controverses sur les limites définissant une telle action de l'Etat. Car toute la question reste celle de ne pas faire de la politique d'incitation à l'innovation, une politique "d'interventionnisme centralisateur". L'existence d'externalités technologiques et la réalité de l'imperfection des marchés, ne sont pas des arguments justifiant "la substitution" de l'Etat au marché. En ce sens, le rôle de l'entreprise demeure primordial dans le développement et la maîtrise de nouvelles technologies. Comme le précise Romer, "Pas question de revenir à la conception d'un État omniscient, qui sait a priori mieux que les autres ce qu'il convient de faire ; le vent libéral semble avoir déraciné les concepts issus du keynésianisme primaire. Nombre d'économistes pensent que tout soutien public débouche sur des erreurs"¹³. Mais c'est là une assertion qui est elle-même issue d'une erreur de jugement. En revanche, ce qui s'avère incontestable, est la nécessité de mieux repenser les mécanismes d'action de la politique publique, car il apparaît de plus en plus clairement, que l'économie et la société requièrent plus que jamais le renouveau du rôle de l'Etat.

¹³ *Le Nouvel Économiste*, n° 936, mars 1994.

2. LE RENOUVEAU DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : ASPECTS ET PERSPECTIVES

L'affirmation croissante des défaillances du libéralisme a été bien concrétisée par le bilan assez mitigé des programmes d'ajustement structurel et des applications du Consensus de Washington. Conjuguée aux impératifs de la croissance endogène en matière de politique économique, la multiplication de ces défaillances a suscité un certain déplacement du débat sur la légitimité de cette politique, vers ce qu'on appelle la "bonne gouvernance" (*good governance*)¹⁴. Mais encore, ce déplacement a dépassé l'échelle des institutions de l'Etat, car les contraintes et les paradoxes de la mondialisation, ont semble-il créé le "besoin d'une bonne gouvernance mondiale"¹⁵.

Notre objet n'est pas ici d'analyser de manière approfondie les fondements théoriques ou la logique sous-jacente à l'institution d'un système de gouvernance mondiale¹⁶. Il s'agit en revanche de reprendre succinctement les arguments développés et les conclusions dégagées par de nombreux travaux récents démontrant pertinemment l'efficacité très mitigée du système de gouvernance mondiale actuel à atteindre l'objectif de performance globale, afin d'expliquer pourquoi faudrait-il aujourd'hui repenser le rôle de la politique économique et quelle nouvelle configuration cette politique devrait-elle revêtir pour construire un nouveau modèle de développement.

2.1. Pourquoi repenser le rôle de la politique économique dans la mondialisation ?

L'ensemble enchevêtré de préoccupations, de paradoxes et d'impératifs, conjugué à la méfiance toujours présente à l'égard du fonctionnalisme et de l'interventionnisme publics, semblent avoir légitimé l'institution d'une gouvernance mondiale, flexiblement articulée, coordonnant et balisant les politiques nationales, selon les nouveaux objectifs des individus, entreprises et pays et selon les enjeux sans cesse renouvelés de la mondialisation. Si l'on parle aujourd'hui sans cesse de gouvernance mondiale et que l'on associe cette notion à celle de transaction, c'est essentiellement parce que l'Etat n'a plus désormais le pouvoir et les instruments suffisants pour dégager une position politique forte représentant l'intérêt d'une collectivité politique nationale (Laïdi, 2002). Cependant, l'échec du système de gouvernance mondiale à atteindre l'objectif de performance globale de l'économie et de la société mondiales et donc, à réguler efficacement le processus de mondialisation, est aujourd'hui bien démontré et suscite dès lors une réflexion nouvelle et fondamentale sur le rôle de l'Etat dans

¹⁴ Dans les années 1970, le concept de la gouvernance est lié à l'expression de *corporate governance* (gouvernance d'entreprise), pour désigner un mode de gestion de la firme ancré sur l'articulation entre pouvoirs décisionnels des actionnaires et des dirigeants. Dans les années 90, la Banque mondiale suggère via ce concept, la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays (Banque Mondiale, 2004). L'idée défendue est qu'une qualité insuffisante de la gouvernance nuit au développement économique, social et humain des pays en développement (Otando, 2008). La « bonne gouvernance » se présente alors comme une alternative salutaire aux dérives du pouvoir dans ses manifestations actuelles, un remède à tous les maux dont souffrent les sociétés contemporaines et surtout un moyen optimal pour assurer un développement aux pays qui souffrent d'un sous développement endémique (Klibi, 2003).

¹⁵ La gouvernance mondiale renvoie au principe selon lequel les politiques économiques passent inévitablement par des jeux de transaction entre acteurs de natures différentes, plutôt que par une logique hiérarchique, où un seul acteur (l'Etat) dicterait les règles du jeu économique (Uzunidis, Yacoub, 2009).

¹⁶ Certains économistes s'appuient sur des arguments puisés dans différentes approches théoriques (théorie des parties prenantes, celle néo-institutionnaliste...), pour légitimer la gouvernance mondiale tel un système intermédiaire entre l'Etat et le marché et comme la meilleure réponse au besoin d'une structure organisationnelle de régulation d'une économie mondialisée où les paradoxes, les intérêts et les objectifs conflictuels ne cessent de se multiplier (voir Uzunidis, Yacoub, 2009).

la promotion du développement (Uzunidis, Yacoub, 2009). En effet, selon Laïdi (2001), proposer l'idée d'un super-Etat pour répondre à la crise de l'Etat, n'a fait simplement qu'amplifier, au niveau d'un pays, d'une région ou du monde, cette crise de l'Etat-nation. C'est la raison pour laquelle nous pensons, comme lui, et nous retenons ici ses propres termes, que « le grand soir de la gouvernance mondiale n'est pas pour demain ». Siroën (2006) affirme également que l'émergence d'une gouvernance mondiale, telle que définie dans la théorie économique, est à l'évidence « improbable »: l'absence d'institutions dotées d'un pouvoir légitime de coercition et de conciliation, ne permettra pas de combler le vide laissé par la crise de légitimité des États.

Il n'est donc pas surprenant que les enjeux et les caractéristiques socioéconomiques propres à chaque pays restent loin d'avoir la primauté requise dans la détermination des règles édictées et dans l'élaboration des stratégies de développement préconisées. Pourtant, les règles ne sont pas des fins en soi, applicables dans tous les pays quelles que soient leurs conditions économiques, sociales et politiques : il faudrait plus de pragmatisme pour assurer un développement soutenable démocratique. Aujourd'hui, les programmes d'ajustement structurel et le Consensus de Washington sont confinés et le FMI, comme la Banque mondiale et l'OMC, semblent eux-mêmes chercher à gérer le système international en tenant compte des spécificités des pays. Mais, il est aujourd'hui difficile de nier que les règles restent quasiment identiques, même si elles sont relativisées ou interprétées avec plus de « finesse » dans les discours et la littérature officiels de ces institutions. Désormais, le système de gouvernance mondiale, concrétise un cadre présentant la façon par laquelle le « libéralisme économique » devenant réel, rend service au nouveau mercantilisme des économies les plus puissantes (Uzunidis, 2005, 2006).

La renonciation à l'utopie d'un système de gouvernance mondiale efficace, ne doit pourtant pas nous dispenser de réfléchir sur les moyens d'agir sur le court, le moyen et le long terme. Quoi qu'il en soit, face à l'inefficacité de ce système, la démarche la plus réaliste à court terme, serait à notre sens celle de consentir, non pas à rendre à l'Etat ses moyens d'action traditionnels¹⁷, mais à reconnaître qu'il était une erreur fondamentale de prôner la neutralité des actions de l'Etat dans le processus de développement, au moment où le renouveau de son rôle semblait plus que jamais crucial et décisif. Dès lors, la question de la pertinence et de l'opérationnalité des règles édictées et des politiques recommandées, reste entière et le renouveau des politiques économiques actives est bien justifié. Mais, la référence à ce terme de "nouveau", indique-t-elle que le rôle de l'Etat s'est accordé une nouvelle légitimité, à partir de nouveaux objectifs et de nouveaux modes d'action, ou la question ne serait rien d'autre qu'une différence de degré d'intervention ?

Certes, nous sommes tentés de retenir la première hypothèse, mais il est préconisé d'aller encore plus loin dans l'analyse pour pouvoir expliquer que ce renouveau concrétise une mutation véritable du rôle de l'Etat en réponse aux enjeux d'une économie mondialisée : les contraintes de la mondialisation, ses opportunités, les risques de la globalisation financière, les impératifs de compétitivité internationale, les mutations sociales et les progrès technologiques, sont autant de changements profonds, qui assignent à la politique économique des objectifs sans cesse renouvelés et des modes d'intervention réactifs, foncièrement différents de ceux antérieurement conçus.

¹⁷ Bien que l'existence de ces moyens d'action publics se soit aujourd'hui avérée bien moins dangereuse que leur démantèlement.

Ce regain d'intérêt est plus ou moins explicite, mais repérable en l'occurrence, à partir de la multiplication des mesures de soutien à plusieurs entreprises et/ou activités et de la croissance "exponentielle" des ressources budgétaires affectées aux politiques économiques ; une tendance paradoxalement très marquée dans des pays « réputés » être libéraux, à l'instar des Etats-Unis surtout, mais aussi de nombreux pays européens. Dans plusieurs pays en développement, cette tendance est également palpable, mais la plupart des Etats peinent à se réformer sans doute, en raison de leurs caractéristiques différentes et aussi, d'une part, parce qu'ils éprouvent des difficultés à se rétablir des « maux » causés par les plans d'ajustement structurel et le Consensus de Washington, d'autre part, parce qu'ils ne réussissent que rarement à imposer leur volonté au niveau d'un système de gouvernance mondiale censé être démocratique. S'ils ne sont pas suffisamment impliqués dans les processus décisionnels et que leurs intérêts s'avèrent ainsi marginalisés, ils sont pourtant les premiers à faire face aux contraintes de la mondialisation et à subir ses effets. La problématique du développement est dès lors de rendre « *la mondialisation profitable* » et dans cette perspective il s'est bien avéré qu'il n'y a pas d'autres alternatives que de renouveler la réflexion sur la pertinence d'un rôle nouveau et volontariste des Etats.

D'ailleurs, dans la théorie économique contemporaine, ce renouvellement est bien justifié. Le bien-fondé de la politique économique repose sur l'existence de ce qu'on appelle les « *market failures* » (défaillances du marché), des cas dans lesquels l'intervention de l'Etat est requise pour les compenser. Aujourd'hui, désormais, l'exception se fait norme. Les mutations de l'économie mondiale ont fait que les échecs du marché se généralisent et que les solutions cherchant à les réduire, au sein de ce même marché, ne soient plus suffisantes. Des inefficiences institutionnelles, structurelles, productives, distributives, financières..., sont autant de « *market failures* » qui légitiment des mesures publiques visant à les pallier, dans la perspective d'assurer un fonctionnement efficace du système productif et de favoriser son intégration dans l'économie mondiale, selon les exigences de développement (Yacoub, 2008). Les crises économiques et financières qui se font plus fréquentes et dont la plus récente qui est survenue aux Etats-Unis et qui a touché le reste du monde, sont des exemples patents de la multiplication des échecs du marché. Et les interventions massives des Etats pour tempérer leurs effets, justifient une fois encore cette nouvelle réflexion sur la nécessité d'un renouvellement de la politique économique active.

Il y a quelques années seulement, (à la fin des années 90), que certains désaccords existaient à ce sujet, mais portant uniquement sur le rythme d'évolution et l'ordre des réformes libérales à mener, pas sur la direction à suivre. Aujourd'hui, les nouvelles données de l'économie mondiale, ont fait que c'est la direction à suivre qui ne soit plus elle-même objet d'un consensus. Tandis que certains persistent à défendre, par des arguments de moins en moins convaincants, la supériorité du « tout marché », d'autres, de plus en plus nombreux, admettent que la main invisible du marché n'est plus désormais le gage de l'efficacité : il faut y joindre la main visible de l'Etat, pour créer ou préserver les bases d'un développement soutenable. Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes que de voir certains des tenants les plus affirmés de l'économie de l'offre, qui prônaient du temps de Reagan des politiques d'Etat minimum, en revenir à des préconisations beaucoup moins libérales, justifiées par les théories de la croissance endogène et s'avérant dès lors nécessaires pour stimuler une croissance jugée insuffisante.

Contrairement, aux analyses réduisant l'Etat à un agent créateur de distorsions et/ou préleveur de rentes, la nouvelle *macroéconomie du développement* relie la croissance, la compétitivité et les équilibres financiers et introduit des éléments structuralistes dans un cadrage macro-

économique¹⁸. Ainsi, dans le contexte d'une économie mondialisée, l'on voit de nombreux auteurs aborder la logique de l'État "pro", (promoteur, prospecteur, protecteur, producteur), comme un agent central du développement. En effet, dans ce contexte, la problématique de développement requiert un rôle volontariste de l'Etat permettant de changer les modalités d'insertion dans la DIT. Ceci passe par un changement de la nature des spécialisations via la mise en place de politiques économiques, en l'occurrence industrielles, qui agissent sur les structures productives. Couplée à une modernisation institutionnelle et sociale, ces politiques favoriseront la sortie du sous-développement. Il est aujourd'hui bien démontré que l'efficacité de ces politiques est conditionnée par la capacité du pays à préserver des mesures temporaires de protection dans le but principal de modifier le système de prix relatifs en faveur des activités industrielles. Et c'est selon cette logique que sont analysées les questions d'extraversion, de développement inégal, de dégradation des termes de l'échange, etc. C'est également selon cette même logique que la CNUCED marque récemment une prise de distance avec le discours sur les bienfaits de la libéralisation et un retour du balancier vers la question centrale du développement : les politiques de développement ne peuvent être envisagées que sur la base d'une action volontariste de l'Etat dont l'objectif serait d'impulser et d'encadrer les transformations structurelles.

Cependant, faudrait-il souligner ici, qu'un rôle plus volontariste de l'Etat n'implique pas un retour à l'interventionnisme public de naguère. Car le renouveau de l'Etat est concomitant à une mutation de ses modes d'action, dans des contextes nationaux et internationaux fondamentalement modifiés. En d'autres termes, il ne s'agit pas de remettre systématiquement en cause, ni les approches libérales, ni celles de "l'Etat-providence", puisque la politique économique peut toujours disposer d'un espace de liberté et demeurer ainsi faisable dans le contexte même d'une économie mondialisée. C'est vraisemblablement dans cette optique que s'inscrit l'idée de "marges de manœuvre nationales", défendue par la CNUCED ; une conception qui contraste certes, avec celle du Consensus de Washington (fondée sur l'objectif de convergence des politiques pour une intégration indifférenciée au marché mondial), mais qui ne rejette pas pour autant la pertinence des politiques d'extraversion avisée et bien échelonnée. Ce n'est pas parce que le modèle dominant idéalise le marché, que le modèle alternatif devrait reposer sur sa négation. Il s'agit plutôt d'une dualité marquée qui lie des politiques et des discours ouvertement libéraux, à la multiplication de nouvelles initiatives, symptomatiques d'un nouveau rôle et donc d'une nouvelle légitimité de l'Etat. Ses politiques économiques se transforment progressivement, non pas dans un sens qui soit hostile à la mondialisation, mais selon une conception qui tient compte de ce nouvel espace hybride, où se mêlent acteurs publics et privés, locaux et internationaux. L'articulation entre ces différents acteurs impose-t-elle donc une redéfinition de l'Etat lui-même.

Il y a plus de vingt ans, que North (1981) a défini l'Etat comme une organisation possédant le monopole de la "violence légitime" sur un territoire géographique donné, et dont les frontières sont délimitées par le pouvoir de taxer la population. Mais cette définition n'indique pas que l'Etat n'est pas tant une organisation qu'un ensemble d'organisations, exerçant plusieurs fonctions (juridique sociale, économique, administrative...); chacune de ces organisations accomplit une multiplicité de tâches; chaque tâche peut être du ressort de plusieurs organisations à la fois. Ceci permet donc d'identifier l'Etat comme un ensemble d'organisations se partageant le monopole d'un pouvoir légitime, en vue de la production de biens collectifs. La mutation du statut de l'Etat tient en partie, à l'accroissement de sa complexité organisationnelle : "Les pouvoirs publics se fragmentent dans un plus grand

¹⁸ Berthomieu et Ehrhart (2000), Berthomieu (2002), Collectif d'auteurs (2004)...

nombre de paliers et les partages de compétences deviennent plus enchevêtrés, les conflits entre paliers plus ardues". Ceci montre que "l'Etat-nation d'avant guerre, qui constituait un contre pouvoir régulateur, organisateur et protecteur relativement simple, est devenu de plus en plus morcelé". Quelles sont dès lors les nouvelles formes institutionnelles qui tendent à remplacer, ou à compléter, cette forme organisationnelle classique ?

Dans le nouveau cadre institutionnel, une tendance massive semble très significative, celle de la "décentralisation". Sur le plan théorique, Stiglitz et al. (1999), affirment que la décentralisation permet une confrontation entre les performances des différentes localités, instituant ainsi un cadre concurrentiel similaire à celui des entreprises. Ceci favoriserait nettement l'efficacité de leur fonctionnement et améliorerait notablement la qualité de leurs services. Cette vision a foncièrement modifié les modes d'intervention publique dans l'économie, en ce sens que les conditions générales du développement des initiatives privées ont pris de l'importance, faisant que l'Etat agisse davantage via des moyens d'incitation et nettement moins à la place de la firme. Et c'est là une conception qui s'oppose radicalement à celle d'Alexis de Tocqueville qui a auparavant inspiré le libéralisme en Amérique. Selon lui, l'Etat ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs facilités et leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leur héritage" (Kesslassy E., 2001). Mais aujourd'hui, "Le métier" de l'Etat est celui d'apporter aux entreprises les moyens dont elles ont besoin et de hâter les restructurations industrielles préalables au lancement de nouveaux projets. Il est à noter à ce titre, que les interventions les plus directes de l'Etat tendent à laisser la place, du moins explicitement, à des aides "pré-compétitives", incitant à la création d'activités et à l'investissement immatériel. Non pas que le rôle de l'Etat soit ainsi moins important, mais il est exercé en fonction des nouvelles données du contexte économique et institutionnel et en réponse à de nouvelles contraintes mondiales et nationales. La composante incitative de la politique économique l'emporte désormais sur sa composante supplétive.

Il s'ensuit que la question traditionnelle de savoir si l'Etat s'immisce ou non dans les comportements privés, devrait se poser d'une manière différente ; *d'un côté, son intervention ne peut plus se traduire par une prétention planificatrice, ou dirigiste et d'un autre, les tentatives historiques et récentes de "suppression" de l'Etat ont conduit à un tel chaos, qu'il a fallu le "réinventer"*. Ceci autorise une justification de l'intervention de l'Etat, moins discrétionnaire et plus incitative, faisant émerger sa double vocation : si l'Etat a, dans sa dimension institutionnelle, une vocation utilitaire consistant à fournir les services publics, il reste, plus essentiellement, le garant de l'intérêt national et le promoteur clé du développement. Son rôle devrait être actif et volontariste et en aucun cas neutre, pour réussir à rendre « profitable » une mondialisation désormais loin d'être parfaite. Tel que nous l'avons souligné et tel que le précise H. Védrine dans un rapport publié en 2007, le catéchisme néolibéral sur la « mondialisation *heureuse* qui est une chance pour tous », a échoué à convaincre l'opinion. Pourtant, depuis des années, de nombreuses études favorables à la mondialisation ont été publiées, d'innombrables travaux et discours sur le système économique de libre-échange censé être « win-win », ont été écrits ou prononcés et l'enrichissement des populations par l'importation de produits à moindre coût est rappelé de manière récurrente.

Ce ne sont plus en effet des arguments convaincants car, rappelons-le, à l'inverse des discours, la mondialisation renforce les inégalités, au plan spatial, à tous les niveaux et aussi au plan social : l'écart entre riches et pauvres, entre ceux qui peuvent saisir les opportunités de la mondialisation et ceux qui ne trouvent pas leur place, se creuse à toutes les échelles (Brunel S., 2007). Les échanges commerciaux reflètent eux aussi, les ambivalences de la mondialisation. Le libre-échange cohabite avec la tentation protectionniste, surtout dans les pays du nord confrontés à la concurrence des pays émergents. Les conflits se résolvent encore largement selon la logique de puissance, malgré la montée en régime d'une justice multilatérale que devait concrétiser le système de gouvernance mondiale. Le libre-échange est contesté dès lors qu'il compromet des questions jugées essentielles, comme l'emploi, la technologie, la santé ou l'énergie. Les zones d'influence se reconstituent par le biais des accords bilatéraux. Entre le volontarisme des pays émergents, le « socialisme de marché » de la Chine et du Viêtnam, les dictatures d'Asie centrale et le retour du nationalisme en Amérique centrale, le libéralisme est loin de régner sur la planète, y compris dans sa patrie d'adoption, les Etats-Unis. Dans les faits, ceux-ci n'ont quasiment pas cessé de remettre le libéralisme en question chaque fois où « nécessité » l'exige, mais sans doute encore plus fréquemment depuis que le centre de gravité du monde « menace » de se déplacer de l'Atlantique vers le Pacifique avec la montée en puissance de la Chine et d'autres pays asiatiques. *Loin de remettre en cause le rôle de l'Etat, la mondialisation suscite paradoxalement, un grand retour de l'Etat.*

Conséquemment, pour les pays développés, comme pour ceux en développement, l'enjeu de la mondialisation n'est pas de se protéger *ou* de s'adapter, mais celui de se protéger en s'adaptant et réciproquement (Laïdi, 2007). Sous cet angle, l'Etat demeure un acteur incontournable du système international et le caractère actif de ses interventions n'est pas incompatible avec le processus de mondialisation : « Sur toutes les questions relatives au noyau dur de la souveraineté nationale : la sécurité, le modèle de développement économique, les intérêts stratégiques..., les Etats continuent à se comporter de manière classique, calculant avantages et inconvénients » (Cohen S., 2003). En effet, la mondialisation et la libéralisation n'ayant pas entraîné une concurrence pure et parfaite, on a vu proposer et pratiquer des politiques de développement des avantages compétitifs (Porter), des politiques de soutien aux champions nationaux, des accords interétatiques de cartel, des politiques « stratégiques » inspirées de la politique industrielle et de la nouvelle économie internationale (Krugman) et même des politiques dites de « guerre économique » (Coussy, 2003).

Ces réhabilitations des politiques publiques n'ont certes ni la cohérence, ni l'ordonnancement stratégique des argumentations libérales, mais il est aujourd'hui bien démontré qu'elles ont le « mérite » d'être nées d'évènements divers, d'expériences véritables et de contraintes concrètes, locales, régionales et mondiales. Depuis quelques années et davantage après la crise récente déclenchée aux Etats-Unis, on constate une réhabilitation fréquente de l'adjectif « public » dans les discours et la littérature politico-économiques : il est de plus en plus question de l'action publique, du domaine public, de l'espace public, des biens publics, de l'intérêt public, de la régulation publique et parfois des entreprises publiques. *On se demande alors si, par cette récurrence de l'adjectif « public », il s'agit de souligner une carence, de signifier un regret ou de concrétiser un renouveau du rôle de l'Etat ?* A la lumière des idées et des faits retracés dans cette analyse, il semble préconisé de privilégier la dernière possibilité, sans nier qu'elle-même peut amplement s'expliquer par les deux premières.

2.2. Quelle configuration pour la nouvelle politique économique ?

L'utopie d'un monde sans frontières et celle de la mondialisation parfaite, s'avérant rester assez lointaines, les États demeurent, et demeureront encore longtemps, des espaces pertinents de régulation et des promoteurs clés du développement. Et donc, *plutôt qu'une contestation du rôle de l'Etat, ce qui prime, c'est la redéfinition pragmatique de ses objectifs et de ses modes d'action.*

En ce sens, la légitimité et l'efficacité de la politique économique active, tiennent aux possibilités de sa re-conception et au renouvellement continu de ses moyens, parallèlement aux mutations qui se produisent à l'échelle nationale et mondiale. Ces mutations suscitent que l'Etat soit un « Etat stratégie », car son rôle dans la réduction des incertitudes, la mobilisation des projets stratégiques et l'amélioration des conditions-cadres du système productif, apparaît primordial, notamment dans les domaines où il est possible d'identifier des défaillances du marché, ou des défaillances systémiques. La conception de « l'Etat stratégie », confère à l'Etat la mission de développer une vision de long terme, avec un souci d'analyse prospective, où il pourrait identifier des repères et des critères fiables, pour recentrer ses interventions et réviser ses ordres de priorités. La "meilleure" insertion dans l'économie mondiale contemporaine n'est plus désormais à rechercher dans le recours aux politiques économiques supplétives et d'aide directe aux activités en déclin, mais dans des *politiques économiques d'encadrement actif*, qui s'articulent autour de l'objectif primordial du développement, demeurant forcément un objectif *national*. Car tel qu'on l'a déjà insinué, et tel qu'il est résumé dans le tableau suivant, le système de gouvernance mondial, inspiré par l'approche d'Etat minimum et reposant sur des normes non équitables, a abouti à une véritable crise de développement et à une forte instabilité de l'économie mondiale.

La réussite de la nouvelle politique économique est sans doute conditionnée par le développement politique, requérant la promotion d'un système politique stable, transparent et efficace. Ce n'est qu'ainsi que les actions produites et les acteurs impliqués par cette politique, permettront de pondérer efficacement les ressources et les objectifs nationaux. Quant aux actions, nous pensons que les enjeux de la mondialisation suscitent qu'elles soient ancrées sur l'objectif primordial de développement et qu'à ce titre, la nouvelle théorie économique, comme les expériences passées et récentes, prouvent qu'il existe de larges marges de manœuvre où l'Etat peut favoriser un renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Ceci consoliderait des avantages comparatifs existants ou créerait d'autres nouveaux, une dynamique devenue impérative face aux contraintes sans cesse renouvelées de la mondialisation. C'est là une raison pour laquelle les Etats des pays en développement doivent emprunter une démarche stratégique et bien échelonnée en matière de politique commerciale, ceux-ci ne devant pas perdre de vue que la promotion du commerce extérieur n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer le développement national. Le renouveau de la politique économique se situe précisément à notre sens dans sa capacité à faire jouer ce moyen son rôle. Dans cette perspective, nous pensons que la politique économique devrait intégrer dans son sillage un ensemble de sous objectifs interdépendants et aussi primordiaux que le renforcement du potentiel technologique du système productif, la valorisation du capital humain, l'amélioration du cadre institutionnel, la promotion du développement durable et la redéfinition avisée des relations Etat-entreprises.

Le développement du potentiel technologique du système productif, est devenu impératif car il est à présent bien admis pour tous, que la concurrence s'effectue de plus en plus sur la base d'une compétitivité structurelle, une "compétitivité hors-coût" (Laperche, 2008). Le

développement économique n'est plus désormais axé sur des avantages comparatifs statiques et sur les modes de production "caduques" d'autrefois, mais plutôt sur des avantages construits et des processus productifs intensifs en technologie de pointe, que l'Etat devrait favoriser. L'innovation, tant technologique que sociale, est à la base du développement. Selon Charest et Lévesque (2006), elle devient ainsi elle-même un avantage comparatif recherché, tant elle permet aux pays d'occuper une place de choix dans le grand jeu de la nouvelle économie mondiale (Charest et Lévesque, 2006). Et là, l'aptitude de l'Etat à mettre en place un système efficace d'incitation à la R&D et à l'innovation en général, s'avère plus que jamais décisive.

Tel que le précise Galbraith (1997), c'est là également qu'apparaît, le primat d'une valorisation du capital humain, dans le choix, la conception et/ou l'absorption, l'utilisation et le perfectionnement des technologies nécessaires pour réussir le développement économique. L'efficacité du système d'éducation et de formation de la main d'œuvre, est donc impérative pour doter l'économie et la société des ressources matérielles, financières, cognitives... et aussi institutionnelles, requises pour y parvenir.

L'amélioration du cadre institutionnel est d'ailleurs impérative pour assurer un équilibre stable et une complémentarité entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Quelque soit l'efficacité de ces actions, on suppose que la libre concurrence tend toujours, par un effet cumulatif, à éliminer les faibles, ou tout au moins à les rendre de plus en plus faibles et à favoriser les détenteurs de pouvoir. L'objet de la politique économique n'est en aucun cas celui d'empêcher ces mécanismes de se produire (par l'institution d'obstacles à la concurrence), mais d'essayer de limiter leurs effets néfastes sur l'économie, mais aussi sur la cohésion sociale, qui est tout autant nécessaire pour un développement équilibré. L'Etat serait ainsi amené à réglementer, ou à déréglementer, et l'efficacité de ses mesures, serait tributaire du degré du développement politique (tel qu'on l'a défini), et donc de la transparence et de la notoriété des objectifs visées.

La promotion du développement durable est aujourd'hui l'un de ces objectifs cruciaux qui enrichie le champ d'action de la nouvelle politique économique. La prise de conscience des flagrantes « market failures » dans ce domaine, a créé l'opposition la plus sérieuse au cours dominant de la mondialisation, celui de la suprématie des normes libérales, par rapport à celles environnementales. Il en est ainsi, parce que tel qu'on l'a déjà insinué, les actions et les règles décrétées par les organisations internationales, ont concrètement privilégié le premier des « 3 P », c'est-à-dire l'économique (*Profit*) aux dépens de l'environnemental¹⁹. Donc, bien que l'objectif du développement durable relève de l'intérêt collectif et donc, logiquement du système de gouvernance mondiale, il n'en reste pas moins que le bilan mitigé des résultats obtenus, requièrent des politiques nationales qui pourront progressivement, par des interdictions ou plus par des incitations, concilier des objectifs apparemment conflictuels.

La redéfinition des relations Etat-entreprises s'insère dans cette même logique conciliatrice entre intérêts privés et intérêt public. Car dans le cadre de la nouvelle politique économique, l'Etat ne devrait pas jouer un rôle supplétif ; la firme doit rester le principal vecteur du changement technologique et du développement du système productif. A travers ses

¹⁹ Le système de gouvernance mondiale ne peut être considéré efficace, en ce sens que l'objectif ultime *de performance globale reste hors d'atteinte*, celui d'un développement fondé sur des compromis entre ce qui a été appelé les *trois P (Profit, People, Planet)*. C'est désormais « l'économique » (*profit*) qui a été mis au-dessus de tout ; au dessus du « social » (*people*) et au dessus de l'environnemental (*planet*) (Uzunidis, Yacoub, 2009).

instruments d'intervention, le rôle de l'Etat serait de stimuler et de soutenir les initiatives des investisseurs privés, dans le souci permanent de respecter les bases d'un développement national démocratique et selon la logique, non plus de "faire", mais de "faire-faire". Un nouveau paradigme semble-il en émerger, incitant à repenser les rapports entre l'État, le marché et la société civile dans la visée de l'intérêt général, et pouvant être aussi novateur que le fut celui de l'après seconde guerre mondiale fondé sur le couple État-marché.

Nombre de ces objectifs nouveaux et légitimes que l'État s'assigne aujourd'hui, ne peuvent être atteints qu'en associant des acteurs aussi divers que les entreprises, les organisations bénévoles, les groupes socioprofessionnel, les universités, les instituts de recherche, les groupes de réflexion, etc. Tous apporteront leur pierre à l'œuvre de construction d'un modèle de développement national, volontariste et démocratique, pour autant que l'État les inspire, les persuade et négocie avec eux. Mais, sans perdre de vue que c'est largement de l'efficacité de ses politiques que sera toujours tributaire la capacité d'une économie, d'une société, d'une entreprise, ou même d'un individu, à relever les défis de la mondialisation et à transformer ses contraintes en opportunités de développement économique et social. Et nous tenons ici à souligner que ce n'est nullement "Wishful thinking" d'avancer de telles idées, mais c'est de "l'optimisme réaliste" dont il s'agit. Car les expériences passées et présentes des pays développés et celles de plusieurs PED, montrent bien que le "mal développement" n'est pas une fatalité, que le libéralisme n'en est la panacée et que c'est donc forcément sur le renouveau du rôle des Etats que l'avenir des pays en développement devrait se construire.

ELEMENTS DE CONCLUSION

Les enjeux de la mondialisation ont récemment revitalisé le débat sur les possibilités d'une redéfinition du rôle de la politique économique. Avec le relâchement de l'hypothèse des marchés parfaits et l'affirmation de la multiplication des "market failures, l'étude de certaines approches théoriques sous l'angle des mutations en cours, démontre que la mondialisation re-légitime une politique économique active axée sur le développement et définie selon une approche *d'interventionnisme libéral*. L'analyse des pratiques récentes de cette politique, prouve qu'elle reste faisable, voire impérative, dans le contexte d'une économie mondialisée.

Pourtant, il y a moins de deux décennies que les réformes libérales qui ont inspiré les PAS et le Consensus de Washington, se présentaient encore comme la meilleure thérapeutique aux différents problèmes des PED. La suprématie du « tout marché » s'est alors affirmée et la politique de moins d'Etat est devenue la règle. Mais les principes tant défendus ont été reniés par les faits, le bilan des réformes s'étant révélé très mitigé à diverses échelles et la politique d'Etat minimum s'est révélée loin d'être la panacée au « mal développement ». Bien que les institutions internationales aient relativisé leurs discours, en insistant sur la nécessité d'une « bonne gouvernance », l'idée liée au post-consensus reste celle de compléter les premières réformes, sans pour autant remettre en cause leur pertinence ou leur fondement théorique.

Sur le plan théorique, la véritable avancée ayant remis en question le bien-fondé de la politique d'Etat minimum, a été l'œuvre des approches de la croissance endogène. En expliquant la croissance par les comportements d'accumulation, elles ont redonné à la politique économique structurelle les fondements solides qui lui manquaient dans la théorie orthodoxe. « L'endogénéisation » du progrès technique dans les modèles de croissance, confère à l'Etat un rôle primordial dans l'incitation à l'accumulation du capital humain et du capital technologique, , en l'occurrence via des politiques d'encouragement à la R&D.

L'efficacité de ces politiques est aujourd'hui décisive dans le développement de la compétitivité structurelle du système productif, face à la forte dynamique des avantages comparatifs et plus généralement, face à l'ampleur des enjeux d'une économie mondialisée. Les paradoxes de la mondialisation, les objectifs conflictuels de ses nombreux acteurs et les divergences qu'elle fait apparaître entre intérêts publics et privés, nationaux et globaux, sont autant de facteurs qui ont posé la question de l'institution d'un système de gouvernance mondiale, pour gérer efficacement les interactions de la mondialisation qui manifestement, surpassent l'action des Etats et le pouvoir régulateur du marché. Cependant, ce système est loin d'être cette structure organisationnelle que définit et justifie la théorie, fondée sur des structures décisionnelles légitimes et concrétisant des finalités légitimes, dans la visée de la performance globale et du développement harmonisé de l'économie mondiale.

Il n'est donc pas surprenant que la problématique du développement se soit confinée face à une caractéristique marquante de l'économie mondiale, celle du *fanatisme du marché*. Les faits ont montré que les risques qui en découlent sont bien réels, depuis que les crises se sont révélées plus récurrentes et de plus en plus graves. La crise déclenchée récemment aux Etats-Unis et propagée au reste du monde, en est un exemple patent (Uzunidis, Yacoub, 2009). La multiplication des crises, les dérives du capitalisme, la dichotomie entre les sphères réelle et financière, l'accroissement des inégalités de développement entre pays et le creusement des inégalités sociales dans ces pays eux-mêmes, ne sont-ils pas des faits assez alarmants pour démontrer qu'il était une erreur fondamentale de prôner le retrait de l'Etat et de marginaliser le rôle pourtant révolu de ses politiques économiques et industrielles dans la promotion de développement ? Le fait qu'aujourd'hui, la mondialisation ne marche pas, ni pour la plupart des PED, ni pour les pauvres, ni pour l'environnement, ni pour la société et ni pour la stabilité de l'économie mondiale, n'est-il pas un constat assez préoccupant pour susciter le renouveau du rôle de l'Etat, un rôle justifié et joué en dehors du clivage idéologique opposant le « trop d'Etat » au « minimum d'Etat » ? Et ce renouveau, n'implique-t-il pas une réflexion nouvelle et renouvelée sur les instruments et les objectifs de la politique économique, celle qui devrait rendre *profitable* une mondialisation loin d'être parfaite et celle qui sera conduite par un Etat qui demeure le garant de l'intérêt national et le promoteur clé du développement ?

Si l'on admet donc que les arguments justifiant un rôle actif de l'Etat n'ont pas tous un soubassement idéologique interventionniste, on pourrait aussi admettre que dans une économie mondialisée, *la nouvelle politique économique* serait celle qui s'exerce via des modes d'action moins supplétifs et plus incitatifs, moins discrétionnaires et plus stratégiques et celle qui vise à atteindre l'objectif ultime d'un développement économique et social, démocratique et soutenable, en fixant des sous-objectifs aussi cruciaux que : le renforcement du potentiel technologique du système productif, pour créer les bases d'une compétitivité structurelle ; la valorisation du capital humain, pour doter le pays de toutes les ressources requises ; l'amélioration du cadre institutionnel, pour assurer un équilibre stable entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux ; la promotion du développement durable, pour concilier cet objectif avec les objectifs socioéconomiques et enfin, la redéfinition des relations Etat-entreprises, selon une logique percevant ces dernières comme des unités structurantes, et non comme des éléments structurés que l'Etat pourrait contrôler.

Ces objectifs semblent tous primordiaux et sans doute assez interdépendants, mais les Etats disposeront toujours de marges de manœuvre pour les combiner et les concrétiser. C'est en fait la portée de chaque objectif au niveau des priorités de la politique économique qui, selon les pays et les circonstances, imposerait des différences de pondérations (Uzunidis, Yacoub, 2009). Car l'une des plus pertinentes leçons que nous ont inculquée les approches théoriques

et empiriques sur la problématique du rôle de l'Etat dans la promotion du développement, est qu'il n'existe ni de solutions magiques, ni des recettes de succès simples, aboutissant à un modèle de politique économique universellement efficace. Beaucoup d'éléments spécifiques et interdépendants seront toujours en jeu et desquels dépendrait l'efficacité de la politique économique à résoudre le problème du « mal développement ».

Ce qui devrait en revanche s'avérer une certitude, est le fait que ce développement doit être initié par les PED eux-mêmes, afin qu'ils puissent être en mesure de peser sur leur avenir. Et dans cette perspective, nous pensons qu'il faudra que ces pays réussissent à « réinventer » la politique industrielle. Car l'étude de l'histoire économique, comme celle des expériences récentes de plusieurs pays, montrent que c'est au niveau de la politique industrielle que se sont construits et se construiront toujours en profondeur, les avantages compétitifs les plus dynamiques. Mais l'absence d'un corpus théorique propre à cette politique et le fait qu'elle soit par nature, fortement imbriquée à d'autres politiques économiques, fait qu'il puisse sembler assez problématique de légitimer son renouveau par des arguments théoriques solides. En voilà aujourd'hui une brèche qui ne demande qu'à être approfondie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque Mondiale (2004), *Pour une meilleure gouvernance dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*, Esca.
- Barreyre P.Y. (1980), "Typologie des innovations", *Revue Française de Gestion* n°24, pp9-15.
- Beitone A. (2006), "La politique économique conjoncturelle : mécanismes, enjeux et limites", in "les politiques économiques", *Cahiers Français* n°335, novembre-décembre, pp. 12-21.
- Berthomieu C. et C. Ehrhart, (2000), "Le néostructuralisme comme fondement d'une stratégie de développement alternative aux recommandations néolibérales", *Economie Appliquée*, n°4, décembre, pp. 61-92
- Birdsall, N., de la Torre, A. (2001), *Washington Contentious : Economic Policies for Social Equity in Latin America*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace and Inter-American Dialogue.
- Boyer (2001), "L'après consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ?", in *L'Année de la Régulation, Economie, Institutions, Pouvoirs*, Paris : Presses de Sciences-Po n°5, pp.13-57.
- Berr E. et F. Combarrous (2004), "L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique", *document de travail n°100, Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux IV*.
- Brunel S. (2007), "Qu'est ce que la mondialisation ?", *Sciences Humaines*, mensuel n°180, mars, pp. 28-31.
- Collectif d'auteurs (2004), *La restauration du rôle de l'Etat dans la croissance et le développement économique*, Collectif d'auteurs, (s.d) de Berthomieu C., Chaabane A. et Ghorbel A., Publisud.
- Charest N. et B. Lévesque (2006), "Le développement économique et le retour de l'Etat", *VIGIE* n°2, juin.
- Clift J. (2003), "Beyond the Washington Consensus", *Finance and Development* n°3, vol.40, September.
- CNUCED (1999), *Rapport sur le Commerce et le Développement, Aperçu général*.

- Coe D.T., Helpmann E. (1995). "International R&D Spillovers". *European Economic Review*, n°39, pp. 859-887.
- Cohen S. (2003), *La résistance des Etats : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Editions du Seuil.
- Colon D. (2002), "L'accroissement du rôle de l'Etat en Europe au 19^{ème} siècle : Mythe ou réalité ?", Centre d'Histoire de Sciences Po., <http://pagesperso-orange.fr/david.colon/scpo/etat.pdf>
- Coussy J. (2003), "Les politiques publiques dans la mondialisation libérale : un retour ?", *L'Economie Politique* n°17, pp. 42-59.
- Darreau P. et C. Bordes-Marcilloux (2002), *Croissance et politique économique*, De Boeck Université.
- Diouf M. (2002), *L'endettement puis l'ajustement, l'Afrique des institutions Bretton-Woods*, L'Harmattan.
- Eaton B. et S. Kortum (1996), "Trade in Ideas: Patenting and Productivity in the OECD", *Journal of International Economics*, n°40, May, pp.251-278.
- Galbraith J-K. (1997), *Pour une société meilleure : Un programme pour l'humanité*, Ed. Seuil, Paris.
- Holland S. (1995), "Vers un nouveau Bretton-Woods : alternatives à l'ajustement structurel", *Revue d'Etudes Comparatives EST/OUEST*, n°1, mars, pp. 5-34.
- Howitt P. (2004), "Endogenous Growth, Productivity and Economic Policy: A Progress Report", *International Productivity Monitor* 8, pp. 3-15.
- Humbert M. (1995), "Elargissements théoriques standards des politiques industrielles", *Revue d'Economie Industrielle* n°71.
- Keslassy E. (2001), "Tocqueville, ou la proposition d'un nouvel Etat", *L'Economie Politique* n°11, juillet, pp. 99-106.
- Klibi S. (2003), De l'utilité du concept de bonne gouvernance, in *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21^{ème} siècle*. Sedjari A (sous la dir.), l'Harmattan GRET, 2003, pp.49-65.
- Lachmann J. (1996) : "Financer l'innovation des PME", *Economica*.
- Laïdi Z. (2002), "Les enjeux de la gouvernance mondiale", *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. 3, pp. 262-278.
- Laïdi Z. (2007), "Faut-il se protéger contre la mondialisation ? ", *Fondation pour l'Innovation Politique*, Journée d'étude « L'Europe face à la mondialisation », <http://www.2007-desenjeuxetdesidees.org/blog/index.php/2007/03/22/25-faut-il-se-protger-contre-la-mondialisation>
- Laperche B. (2008), L'innovation comme facteur de développement dans la mondialisation, in B. Laperche (dir.), *L'innovation pour le développement*, Karthala, 2008, pp. 9-20.
- Laïdi Z. (2001), "Etat, politique et mondialisation", *Romania Political Science Review* n°3, pp 649-659.
- Le Nouvel Économiste, n° 936, mars 1994.
- L'Héritau, M-F. (1986), *Le Fonds monétaire international et les pays du Tiers-Monde*, PUF, Collection Tiers-Monde.
- Meyssonier S. (1994), *Les origines de l'Etat libéral*, *Economica*.
- Milanovic, B. (2003), "The Two Faces of Globalization : Against Globalization as We Know it", *World Development*, n°4, pp. 667-683.
- Minda, A. (2001), "Le contrôle sélectif des entrées de capitaux : les leçons de l'expérience chilienne", *Revue d'Economie du Développement*, n°4, pp. 91-124.
- Mohnen P. (2002), " Politiques publiques : Les comparaisons internationales", in "Innovation : de l'idée à la performance", 8^{ème} séminaire de la Direction des Statistiques d'Entreprises, 11 décembre.

- Naim M. (2000), "Washington Consensus or Washington Confusion?" International Monetary Fund Conference on Second Generation Reforms, Washington.
- North D.C. (1981), *A neoclassic theory of the State*, W.W.Norton and Co.
- OCDE (1992), *Manuel d'Oslo : "Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique"*.
- Otando G. (2008), Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance, Cahier du Lab.RII, ULCO, n° 177, <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>
- Rodrik D. (2003), "Growth Strategies", Harvard University, mimeo, <http://www.ksg.harvard.edu/rodrik/>
- Rodrik, D. (1998), "Who Needs Capital-Account Convertibility? ", in Fischer, S. (ed.), "Should the IMF Pursue Capital-Account Convertibility?", *Essays in International Finance* n°207, Princeton University.
- Rogoff Kenneth S. (2002), Contrôle des flux de capitaux : faut-il garder l'esprit ouvert à cet égard?, *Finances & Développement*, n°4, pp.55-56.
- Sanchez O. (2003), "Globalization as a Development Strategy in Latin America ?", *World Development*, vol. 31, n°12.
- Siroën J.M. (2006), "Vers une gouvernance économique mondiale ?", *Cahiers Français* n°335, novembre-décembre, pp. 50-54..
- Stiglitz J. (2002), *La grande désillusion*, Fayard.
- Stiglitz J. et al. (1999), *The economic role of the State*, Basil Blackwell, 2^{ème} Edition.
- Stiglitz, J. (1998), "More Instruments and Broader Goals: Moving toward the Post-Washington Consensus", WIDER Lecture, Helsinki, <http://www.wider.unu.edu/publications/annual-lectures/annual-lecture-1998.pdf>.
- Uzunidis D. (2005), « Les pays en développement face au 'consensus de Washington'. Histoire et avenir », *AFRI, Annuaire français de relations internationales*, vol.6.
- Uzunidis D. (2006), « Nouveau mercantilisme et mondialisation. À propos du cadre légal mondial d'Accumulation et de ses conséquences sur les pays en développement », in C. Serfati (éd.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, coll. Regards sur l'International, Peter Lang, Bruxelles, 2006.
- Uzunidis D., Yacoub L. (2009), La Gouvernance de l'économie mondiale et le renouveau des politiques économiques actives dans les pays en développement, in S. Callens, D. Uzunidis (dir.), *Gouvernance. Exercices de pouvoir, Marché et Organisations*, n°9, pp. 203-243.
- Védrine H. (2007), *Rapport pour le président de la république sur la France et la mondialisation*, septembre.
- Voisin C. (1995), "L'Etat et l'économie, les entreprises publiques aujourd'hui : Nationalisations, privatisations, marché unique", *Cahiers Français* n°271.
- Williamson J. (1990), "What Washington means by policy reform", in Williamson J. (ed.), *Latin America adjustment: how much has happened?*, Washington, Institute for International Economics, <http://www.iie.com/publications/papers/williamson1102-2.htm>.
- Williamson J. (2003), "From Reform Agenda to Damaged Brand Name", *Finance and Development* n°3, pp. 10-13.
- World Bank, Annual Report, Washington D.C., 1987.
- Yacoub L. (2008), *Légitimité et faisabilité de la politique industrielle dans le contexte de la mondialisation, cas de la Tunisie*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Tunis El Manar.
- Yacoub N. (2008), "Les Droits de Propriété Intellectuelle : Aspects Théoriques et Impacts Economiques", Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation (RII), Cahiers du Lab.RII, Document de Travail N°172, Janvier 2008.